
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mardi 15 janvier 2002, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier* et *Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Christian Ferrazino*, *Pierre Muller* et *Alain Vaissade*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 19 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 26 janvier 2002, à 8 h et 10 h.

Le président. Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du bureau, je vous présente tous nos vœux pour une année pleine de santé, de bonheur et de succès dans vos projets.

J'ouvre cette séance et je donne la parole au Conseil administratif pour ses communications.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à mon tour, j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous adresser tous nos vœux de santé et de bonheur. Espérons que cette année 2002 sera une année plus calme que celle de 2001, aussi bien sur le plan local, national, qu'international, car cette année 2001 fut très agitée. Nous espérons que tous les partisans de la paix retrouveront de la voix en 2002.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le maire.

Mesdames et Messieurs, nous avons un ordre du jour chargé. Si vous voulez bien respecter le silence et commencer cette année de manière disciplinée, le bureau vous en serait reconnaissant.

Je vous informe à propos de notre ordre du jour que, suite à la réunion des chefs de groupe et du bureau, il a été décidé que la proposition PR-176 serait renvoyée directement à la commission des travaux; la proposition PR-177 est renvoyée directement à la commission des sports et de la sécurité. La proposition PR-178 donnera lieu à un débat d'entrée en matière.

En ce qui concerne les demandes du Conseil administratif à propos des points à traiter en urgence, il a été estimé que le rapport PR-128 A, concernant la réfection de l'Alhambra, ne nécessitait pas une clause d'urgence, étant donné qu'il ne figure pas à un point avancé de notre ordre du jour. Nous pensons, avec optimisme, que nous le traiterons soit aujourd'hui soit demain.

En revanche, le rapport PR-173 A, figurant dans notre ordre du jour et concernant la remise en conformité des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, situé à l'avenue de Châtelaine 43, mérite d'être traité en urgence. Il passera au plus tard demain, mais il ne pourra être traité sans que soit préalablement traité le rapport M-106 A, qui a trait lui aussi à la zone industrielle de Châtelaine.

En ce qui concerne le rapport PR-151 A, qui figure aussi à notre ordre du jour, nous pensons qu'il sera possible de le traiter soit aujourd'hui soit demain, sinon il sera traité en urgence le 26 janvier, jour de nos séances supplémentaires.

Je vous informe que le rapport PR-134 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-134, qui devait nous parvenir en dernière minute, ne sera traité qu'au mois de février. A ce sujet, je vous annonce qu'il y aura aussi un rapport de minorité.

Je vous rappelle que la session de février verra la mise en application de notre nouvelle procédure concernant les questions orales.

Ce soir, à 22 h 30, nous aurons une série de questions orales.

J'informe les membres de la commission du règlement que la séance concernant une démonstration du vote électronique aura lieu dans la salle du Grand Conseil le vendredi 25 janvier 2002. Les membres de la commission sont donc convoqués pour ce jour-là à 17 h 30. Les tests qui ont été effectués aujourd'hui et auxquels j'ai assisté ont été considérés comme concluants par la présidence du Grand Conseil, par le bureau du Grand Conseil et par les chefs de groupe présents. Nous pourrions donc traiter ce problème du vote électronique après avoir assisté *de visu* à la séance du Grand Conseil.

Je vous informe que, selon toute probabilité, la séance du budget de cette année sera avancée du 14 décembre au 7 décembre, en raison des manifestations du 400^e anniversaire de l'Escalade.

Je vous informe également que le serveur central de la Ville de Genève connaît un problème important. Il ne faut donc pas vous étonner si vous avez des difficultés à vous y connecter. Les services de la Direction des systèmes d'information y travaillent d'arrache-pied.

J'excuse l'absence de M. André Hediger, vice-président du Conseil administratif, pour les séances de 17 h et de 20 h 30.

D'autre part, nous avons reçu des membres de la commission des finances la résolution R-41, de M^{mes} Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek et de MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni, intitulée «Présentation du budget 2003: un peu plus tôt!» Nous

avons reçu également la motion M-257, de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz, intitulée «Pour un soutien concret au personnel de la SECSA». Ces deux objets étant munis de la clause d'urgence, nous discuterons de leur urgence à notre séance de ce soir, à 20 h 30.

Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je demande à notre secrétaire M^{me} Keller Lopez de nous donner lecture de la lettre de démission de notre collègue M^{me} Strubin.

Lecture de la lettre:

Chers collègues,

Je viens, par la présente, vous informer de ma décision de démissionner du Conseil municipal.

En effet, quelques anciens problèmes de santé, trop longtemps ignorés, viennent se rappeler à mon bon souvenir de manière lancinante. Bien que sans grande gravité, ils nécessitent néanmoins que je m'y consacre intensivement pendant quelque temps.

Comme certains le savent, je suis la maman d'une petite Manon de 4 ans et d'une petite Audrey de 2 ans, qui me voient assez peu du fait de mon emploi à 100% qui implique de fréquentes heures supplémentaires. Il était déjà difficile d'intégrer la politique à mes occupations, mais, si du temps doit encore être consacré à des soins, il me semble désormais impossible de mener le tout de front de manière satisfaisante.

La famille est prépondérante, la santé est indispensable, le travail est nécessaire, la politique est une passion. Elle le restera, mais c'est néanmoins cet élément que je dois me résoudre à mettre en suspens momentanément. Je pense toutefois rester active au sein des instances internes de mon groupe et, éventuellement, me représenter aux suffrages populaires quand le moment sera plus opportun.

Cela a été très intéressant pour moi d'apprendre à mieux connaître le fonctionnement du Conseil municipal et, de pratiquer une politique de proximité. J'ai pris un réel plaisir à siéger parmi vous et je vous souhaite de poursuivre vos débats dans la sérénité.

Chaleureuses salutations à toutes et à tous.

Evelyne Strubin

3. **Prestation de serment de M^{me} Melissa Rebetez, remplaçant M. Sami Kanaan, conseiller municipal démissionnaire.**

M^{me} Melissa Rebetez est assermentée.

4. **Prestation de serment de M. Bruno Martinelli, remplaçant M. Souhail Mouhanna, conseiller municipal démissionnaire.**

M. Bruno Martinelli est assermenté.

5. **Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M. Pierre Maudet, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).**

Le président. Je demande au Parti radical le nom de son candidat.

M. Bernard Lescaze (R). Nous avons le plaisir de présenter à vos suffrages M. André Pfeffer, président de l'Association radicale de Saint-Gervais, employé de banque de son état, ancien délégué au Rwanda.

Le président. L'élection est tacite, puisqu'un membre par parti est représenté dans cette fondation.

M. André Pfeffer est élu.

6. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative, en remplacement de M. Philip Grant, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A).

Le président. Pour cette élection, je désigne comme secrétaires *ad acta* M. Jean-Charles Lathion, M^{me} Marie Vanek, M. Alain Fischer, M^{me} Virginie Keller Lopez; comme scrutateurs: M^{mes} Sophie Christen, Michèle Ducret, MM. Guy Savary, Marc Dalphin, Jean-Louis Fazio, M^{me} Eustacia Cortorreal et M. Daniel Künzi. J'attends le nom des candidats.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste a le plaisir de soumettre à vos suffrages la candidature de M. Christian D'Andres. M. D'Andres est un militant actif de notre parti, il se trouve, par ses intérêts, fort impliqué dans la vie associative de notre cité. Actuellement, il termine une licence en droit et il souhaite s'impliquer davantage dans la vie et dans les activités de notre collectivité municipale et cantonale. Dans ces conditions, nous avons vraiment le plaisir de soumettre à vos suffrages une candidature de qualité et nous vous remercions de la soutenir pleinement.

M. Robert Pattaroni (DC). Le groupe démocrate-chrétien est très heureux de présenter à vos suffrages la candidature de M. Didier Bonny.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de notre candidat. Nous savons tous qu'il est enseignant, mais nous ne savons pas forcément tous que c'est un militant de la première heure dans le monde associatif, que ce soit dans son quartier ou dans son monde professionnel, mais aussi dans tout ce qui a trait aux associations, en particulier à caractère social et humanitaire.

Je tiens à rappeler à cette assemblée que, lors du premier vote qui a été déterminant pour le projet visant à promouvoir la Fondation pour l'expression associative, ce sont deux voix – à l'époque un peu dissidentes du PDC – c'est-à-dire celle de M. Bonny et celle de M. Savary, qui ont fait pencher la balance en faveur de celle-ci. Il faut aussi relever que, aussi bien Didier Bonny que Guy Savary ont su convaincre les autres membres de notre fraction, lors du deuxième tour, à savoir du vote final, de se rallier, avec bonheur d'ailleurs, à la proposition de promouvoir la Fondation pour l'expression associative, grâce aussi à des fonds de la Ville de Genève.

Je pense que ces éléments devaient être rappelés, car ils peuvent faire réfléchir quelques-uns par rapport au choix du candidat, ce qui n'enlève rien aux qualités certaines de l'autre candidat.

Le président. Je vous remercie. Je demande aux scrutateurs de venir au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer. J'attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les conseillers municipaux ne doivent inscrire qu'un seul nom sur leur bulletin.

Je demande aux huissiers de bien vouloir recueillir les bulletins.

(Pendant le dépouillement, la séance est suspendue de 17 h 25 à 17 h 33.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir regagner vos places. Je vous donne les résultats de cette élection.

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	64
Bulletins retrouvés:	63
Bulletins blancs:	3
Bulletins nuls:	3
Bulletins valables:	60
Majorité absolue:	31

Le président. *M. Christian D'Andres* est élu par 32 voix.

Obtient des voix: *M. Didier Bonny* (25 voix).

7. Motion de M. André Kaplun: «Halte aux transferts de charges» (M-216)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'examen du budget est l'acte politique le plus important auquel sont confrontés les conseillers municipaux;
- qu'un examen sérieux du budget se fonde en particulier sur la lisibilité, la compréhension et la comparaison des budgets et des comptes des années antérieures;

¹ Annoncée, 1271.

- que les conseillers municipaux ne sont pas des experts-comptables mais des miliciens qui font de leur mieux pour accomplir le travail pour lequel ils ont été élus;
- qu'année après année le Conseil administratif procède, en préparant le budget, à des transferts de charges rendant la lisibilité, la compréhension et les comparaisons difficiles, voire impossibles,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, lors de l'élaboration du budget, de s'abstenir de tout transfert de charges et de toute modification de cellules comptables, sauf en cas de changement d'organisation d'un département, d'une division ou d'un service. Dans ce cas, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un tableau lui permettant de faire des comparaisons simples, claires et précises.

M. André Kaplun (L). Je vais être bref, car je crois que l'essentiel de ce que je tenais à vous dire est contenu dans le texte même de ma motion.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ici, lors du budget notamment, que nous ne sommes pas des experts comptables. Nous faisons notre travail aussi bien que nous le pouvons et je crois que la population qui nous a élus est en droit d'attendre de notre part un travail sérieux. Or, ce travail sérieux, nous ne pouvons le faire que si nous comprenons ce que nous sommes censés faire. Année après année, malheureusement, nous constatons que nous avons certaines difficultés pour comparer des budgets à des comptes, des budgets à des budgets, voire des comptes à des comptes, tout simplement parce qu'il y a un exercice auquel le Conseil administratif se livre de manière récurrente. Je ne dis pas qu'il y a là malice, je constate simplement qu'année après année nous trouvons dans les documents qui nous sont présentés des transferts de charge qui rendent les comparaisons difficiles, voire impossibles.

Alors, encore une fois, je ne sais pas si ce que je propose dans ma motion tient la route. J'aurais peut-être dû l'exprimer autrement ou proposer quelque chose de différent. Toujours est-il que la seule raison, le seul but de ma motion est simplement de transmettre un message.

J'essaie d'exprimer la préoccupation de la plupart des conseillers municipaux, si ce n'est de tous, que nous puissions faire notre travail de manière intelligente, sur la base de documents qui nous permettent de faire des comparaisons entre eux.

Je propose donc, Monsieur le président, que cette motion soit renvoyée à la commission des finances, car je présume que c'est elle qui serait probablement la mieux à même de suivre...

Une voix. A la commission du règlement!

M. André Kaplun. ... Ou à la commission du règlement; vous déciderez, Monsieur le président. Personnellement, je n'ai pas de préférence.

L'essentiel est que chacun ait compris ce que je demande avec cette motion, afin qu'un jour nos successeurs aient enfin des budgets qui soient comparables entre eux et qu'ils puissent faire leur travail de manière un peu plus approfondie et sensée que ce que nous faisons aujourd'hui.

Préconsultation

M^{me} Michèle Ducret (R). Le groupe radical va naturellement soutenir la motion de M. Kaplun, qui est une motion pleine de bon sens et de courtoisie.

Il est vrai que, chaque année, lors de l'étude du budget, nous cherchons des choses à l'endroit où elles étaient l'année précédente, malheureusement, elles n'y sont plus; on les trouve ailleurs, on pose des questions, et tout cela rallonge les débats!

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps pour analyser le budget, nous pensons que le fait de soutenir cette motion pourrait nous aider.

En revanche, nous pensons qu'il serait plus judicieux de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif; c'est notre proposition.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. D'abord, je dirai que je suis, comme les conseillers municipaux présents dans ce parlement, et le Conseil administratif l'est avec moi, absolument d'accord que nous devons travailler sérieusement, puisque nous avons tous reçu un mandat politique de la population. Monsieur Kaplun, je ne peux donc que vous retrouver sur ce terrain-là.

Par contre, comme vous, je n'admets pas beaucoup qu'il y ait des modifications organisationnelles dans notre budget lorsqu'elles sont fantaisistes ou lorsqu'elles sont demandées pour des raisons de cache-cache par certains conseillers municipaux. Mais je crois très franchement, dans ce que je peux voir, que cela n'est pas le cas dans cette motion.

Maintenant, depuis de nombreuses années, et déjà en tant que conseiller municipal, je fais des remarques par rapport à notre procédure budgétaire. Monsieur Kaplun, vous avez présenté tout récemment, en tant que président de la

commission des finances, un projet qui avait été renvoyé à la commission du règlement. L'autre jour, M. Tornare et moi-même, avons été auditionnés en tant que conseillers administratifs par ladite commission du règlement et nous avons accepté ce projet. Cela signifie qu'à terme nous aurons de moins en moins affaire à une comptabilité épicière, laquelle sera remplacée par plus de politique. Je crois que c'est dans ce sens-là que nous tous ici devons développer les rapports entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Comme M^{me} Ducret l'a dit tout à l'heure, je pense que, si cette motion est acceptée par le plénum, nous aurons tout intérêt à ce qu'elle soit renvoyée directement au Conseil administratif, qui chargera le département des finances, respectivement le service Comptabilité générale et budget, de présenter une réponse à cette motion.

Le président. Je salue à la tribune la présence de M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Maintenant, la parole est aussi à un ancien président du Conseil municipal. Monsieur Paillard, c'est à vous.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Merci, Monsieur l'actuel président. La motion de M. Kaplun est bien entendu la bienvenue.

Nous avons, dans toutes les commissions, au moment de l'étude du budget, le genre de problème de lecture évoqué dans cet objet. Je me souviens que, tout récemment, à la commission des arts et de la culture, nous avons dû demander au Conseil administratif de faire en quelque sorte un «copier-coller» afin de comparer le budget en cours avec celui de l'année précédente. Cela a d'ailleurs été fait, mais, enfin, tout cela complique singulièrement nos travaux. Je soutiens donc pleinement l'initiative prise par M. Kaplun en présentant sa motion.

La seule question est de savoir s'il est préférable de renvoyer cette motion à la commission du règlement ou de la renvoyer directement au Conseil administratif. Je ne sais pas quelle sera la voie la plus efficace, mais nous la suivrons.

On peut éventuellement renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, mais, comme il y a actuellement à l'étude de la commission du règlement une proposition de votre part, très bien étayée et tout à fait intéressante, je me demande s'il ne serait pas préférable d'étudier le tout dans la même commission afin d'élaborer un texte de synthèse sur l'étude du budget. En tout cas, nous accèterons votre motion, Monsieur Kaplun.

M. Daniel Sormani (S). Le groupe socialiste soutiendra également cette motion qui est tout à fait logique et pleine de bon sens.

J'irai même plus loin que M. Kaplun dans le raisonnement par rapport aux problèmes que présente la lecture du budget. Ce n'est pas uniquement un problème de savoir si nous sommes comptables ou non. Même ceux qui connaissent les comptes savent qu'il est tout simplement impossible de se retrouver dans le budget lorsque des changements importants sont intervenus et, par conséquent, de pouvoir faire un nombre de comparaisons utiles au moment du vote dudit budget.

Il est donc tout à fait opportun de limiter à l'essentiel d'éventuels transferts de charges dans le budget et d'obtenir les tableaux demandés par cette motion, afin que, lors de l'étude de celui-ci, nous puissions nous y retrouver et faire un travail correct. Cette réflexion va donc largement au-delà du fait de savoir si nous sommes comptables ou non.

Par contre, je ne crois pas qu'un débat en commission apportera quelque chose de plus. Je pense que tout a été dit et que le Conseil administratif a parfaitement reçu le message. Par conséquent, je vous suggère de renvoyer la motion M-216 directement au Conseil administratif, cela paraîtra beaucoup plus efficace.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Pour notre part, nous ne sommes pas tout à fait contre cette motion; cependant, nous aimerions l'amender, car nous ne pouvons pas empêcher la Direction des finances de faire des transferts de charges lorsque cela se révèle nécessaire.

Notre amendement est simple, nous supprimons l'invite actuelle et nous la remplaçons par:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que, lors de transferts de charges, celui-ci présente au Conseil municipal un tableau lui permettant de faire des comparaisons simples, claires et précises.»

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la motion M-140 de M. Jean-Pierre Lyon, qui va dans le sens d'une meilleure clarté de l'étude budgétaire, a été discutée l'autre jour à la commission du règlement. Rappelez-vous, cette motion demandait des explications qui seraient, somme toute, en miroir par rapport à la page du projet de budget où il y a les chiffres. Cela

permettrait d'avoir une lecture simple avec des explications immédiates, tout comme le fait le Conseil d'Etat lors de la présentation de son budget. Nous étions d'accord, le Conseil administratif, le secrétaire général et les personnes présentes, sur le fait que cela simplifierait les choses. Je pense que, pour nous, au niveau de la logistique, de la mise en page, cela ne doit pas être extrêmement compliqué de mettre des chiffres et des lettres en regard. Nous allons donc nous efforcer d'aller dans ce sens-là, et c'est la demande que je vais faire au Service du budget.

Toutefois, il me semble que, si l'on examine un budget à trois positions, c'est quand même relativement facile. Il est vrai que, lorsqu'on passe à un budget à cinq positions, plus détaillé, c'est un peu plus compliqué. Mais, encore une fois, la science budgétaire, comme la science comptable, n'est pas toujours une science monolithique. Il y a des évolutions, cela suit un peu le cours de notre vie, passé et futur, passé lorsqu'il s'agit de la comptabilité et futur lorsqu'il s'agit du budget, et, parfois, il y a de petits décalages qui peuvent être désagréables.

Quant à l'amendement proposé par le Parti du travail, il ne mange pas de foin. Si vous voulez le voter, en ce qui me concerne, cela ne posera pas de problème. Mais, franchement, je crois que cette motion doit être renvoyée directement au Conseil administratif; elle n'a pas besoin de transiter par la commission des finances en encore moins par celle du règlement, où vous allez encore perdre du temps. Je ne vois pas très bien ce qui pourrait en ressortir. Nous avons déjà pris, vendredi dernier, à la commission du règlement, certaines mesures que nous souhaitons adopter et qui vont dans le sens de ce que vous demandez.

Simplifiez le cursus de cette motion et renvoyez-là directement au Conseil administratif. Pour ma part, je prends l'engagement de faire en sorte que l'année prochaine, lors de l'étude du budget, vous puissiez vous y retrouver.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais juste dire que, comme auteur de la motion M-339 qui s'intitulait «Clarté, lisibilité, efficacité», je suggère que l'on tienne compte des conclusions de celle-ci, acceptées le 29 septembre 1998, dans l'étude de la motion M-216.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts soutiendront la motion M-216 et la renverront directement au Conseil administratif.

Quant à l'amendement de M^{me} Ecuyer, je l'ai bien lu, mais je ne vois pas en quoi il diffère du texte de M. Kaplun! Les Verts n'ont donc aucun problème pour voter le texte de M. Kaplun ou celui de M^{me} Ecuyer, puisque tous les deux disent exactement la même chose.

Cette motion relève de la pédagogie. Nous sommes des politiciens de milice, nous ne sommes pas des professionnels des comptes. Dans cette enceinte, on peut compter ces derniers sur les doigts d'une main si l'on examine les professions des conseillers municipaux. Nous avons donc besoin de tableaux clairs pour faire notre travail de miliciens et je crois que c'est ce que la motion demande, un petit quelque chose de plus.

M. André Kaplun (L). Brièvement, je dirai que je me rallie à la proposition de plusieurs de mes collègues de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif. Je crois qu'effectivement nous n'avons pas besoin de perdre du temps en commission.

La seule chose que je voudrais ajouter, et ceci répondra à l'intervention de M. Perler, c'est que dans l'amendement du Parti du travail il y a quand même quelque chose qui me gêne. Le Parti du travail propose de supprimer l'invite de la motion, qui demande de «s'abstenir de tout transfert de charges et de toute modification de cellules comptables» et de la remplacer par «lors de transferts de charges, celui-ci – le Conseil administratif – présente au Conseil municipal un tableau». D'accord, mais ce que nous essayons de faire passer avec cette motion, c'est un message. Si on le supprime, la teneur de cette motion tombe et son titre n'a plus raison d'être. Ce que l'on essaie de faire comprendre au Conseil administratif, c'est qu'il doit réduire au minimum les transferts de charges. J'ai précisément expliqué dans quel cas on peut envisager que des transferts de charges sont absolument indispensables, ce qui rejoint l'amendement de M^{me} Ecuyer ou de son parti. Mais je crois qu'en supprimant le principe on empiète précisément sur ce que tout le monde a relevé ici, et je vous en remercie, à savoir le bon sens de cette motion.

Pour ma part, tout en comprenant peut-être que le Parti du travail ait voulu bien faire, je crois qu'il n'est pas véritablement de bon aloi de voter cet amendement et je vous invite à en rester au texte initial de la motion, qui indique, dans un premier temps, le principe et, dans un second temps, qui demande les tableaux que le Parti du travail propose.

Le président. J'attire votre attention sur le fait que l'amendement de M^{me} Ecuyer n'est pas un amendement additionnel à l'invite de la motion de M. Kaplun; il remplace l'invite de la motion M-216 dans sa totalité.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je tiens à remercier M. Pierre Muller, qui s'est exprimé au nom du Conseil administratif, vendredi dernier à la commission du règlement, et qui a répété ce soir avoir bien compris nos remarques.

Je propose, sachant que nous sommes tous tributaires du règlement du Conseil municipal, que, dans les six prochains mois, le Conseil administratif nous rende un rapport contenant les réponses à toutes nos interrogations concernant le budget. A ce moment-là, soit M. Kaplun, motionnaire, soit les partis politiques pourront faire le point. Ils pourraient alors relever que tel ou tel élément a été oublié ou demander pourquoi il n'a pas été répondu à tel ou tel point.

Si le Conseil administratif était opposé à la motion de M. Kaplun, ce qui ne semble pas être le cas, il est vrai que l'on devrait voir ce qu'il faut amender dans celle-ci.

Cette motion ne va pas rester lettre morte, au contraire, elle va faire réfléchir les groupes politiques et surtout les membres de la commission des finances.

M. Muller et M. Tornare, qui étaient présents à la séance de la commission du règlement dont j'ai parlé, ont très bien compris que la transparence qui est proposée au niveau de l'Etat, qui gère un budget de 7 milliards de francs, fait gagner un temps énorme, car cette manière de procéder répond à un nombre impressionnant de questions. Ce n'est pas compliqué à comprendre, la Ville de Genève a passé une quinzaine d'heures à examiner et voter son budget en décembre; l'Etat de Genève, qui, comme je viens de le dire, gère un budget de 7 milliards de francs, donc sept fois plus important que celui de la Ville, n'y a passé que sept heures. A l'Etat, il n'y a eu qu'une dizaine d'amendements déposés. Cela a vite été réglé, département par département.

Alors, si on ne peut pas copier certaines choses efficaces qui se font dans d'autres parlements, il faut rester à la maison et dormir bien tranquillement.

Je propose que l'on accepte l'idée de M. Pierre Muller qui nous demande de renvoyer la motion de M. Kaplun directement au Conseil administratif. Le Conseil administratif est entré en matière, il va nous répondre très rapidement afin qu'au prochain budget nous ayons tous les éléments. Voilà ce que je propose, mais je ne sais pas si je suis arrivé à convaincre beaucoup de monde.

Le président. Nous passons au vote. Nous allons faire voter l'amendement de M^{me} Ecuyer qui remplace l'invite de la motion de M. Kaplun.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Ecuyer est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, lors de l'élaboration du budget, de s'abstenir de tout transfert de charges et de toute modification de cellules comptables, sauf en cas de changement d'organisation d'un département, d'une division ou d'un service. Dans ce cas, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un tableau lui permettant de faire des comparaisons simples, claires et précises.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 411 000 francs destiné, d'une part, à déplacer dans l'immeuble 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, du 2^e étage au sous-sol, le local informatique pour permettre à la Gérance immobilière municipale de réoccuper les locaux et, d'autre part, à la création d'un local informatique (site FDUS) dans les sous-sols de la Voirie aux Vernets (PR-176).**

Préambule

Actuellement, la Direction des systèmes d'information (DSI) gère et veille au bon fonctionnement de l'ensemble du réseau informatique Vilnet de notre administration, reliant entre eux plus de 70 bâtiments au moyen de technologies les plus modernes et les plus performantes, du type Gigabit-Ethernet, ATM et xDSL.

Exposé des motifs

C'est actuellement dans deux bâtiments, l'un au 9, rue du Grand-Pré, et l'autre au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, que sont concentrés, à l'intérieur de locaux sécurisés, les systèmes informatiques et leurs connexions aux réseaux existants. La saturation des locaux du Grand-Pré et l'augmentation des systèmes informatiques, qui parfois nécessite des redondances, rendent maintenant indispensable un nouveau déploiement des équipements dans le local informatique du 5, rue de l'Hôtel-de-Ville. De plus, le remplacement des infrastructures réseaux FDDI par la technologie Gigabit-Ethernet a renforcé le rôle stratégique de cet emplacement comme nœud principal d'interconnexion.

Les locaux informatiques, situés au 2^e étage, occupent une surface qui, à l'origine, était utilisée en tant que bureaux. Une bonne gestion rend nécessaire leur retour à cette dernière. Le déplacement du central téléphonique, situé dans les sous-sols, a libéré un emplacement suffisamment spacieux pour accueillir ces installations informatiques et permettre ainsi à la Gérance immobilière municipale de recouvrer des locaux qui, actuellement, lui font cruellement défaut.

Description de l'ouvrage

Il s'agit d'aménager au sous-sol du 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'ancien central téléphonique, un local dit «sécurisé» permettant de recevoir les équipements de télécommunications ainsi que ceux réservés à l'informatique, tous indispensables sur ce site. Toutefois, l'exiguïté du local et sa difficulté d'accès en sous-sol n'autorisent pas l'installation d'équipements systèmes, tels que bandothèque, stockage en réseau ou serveurs. En complément, il est donc nécessaire d'aménager, dans les sous-sols de la Voirie aux Vernets, un local informatique (site FDUS) du même type que celui-ci, permettant d'y installer les installations qui ne peuvent être hébergées dans les locaux de la DSI au Grand-Pré.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

La réaffectation des locaux, qui constituent le nœud stratégique du réseau Vilnet, est une opération de grande envergure qui demandera l'engagement d'importants moyens, tant humains que financiers. La proposition qui vous est soumise tente d'éviter au maximum les éventuelles perturbations qu'elle pourrait générer. Néanmoins, si certaines coupures se révélaient nécessaires, elles ne se limiteraient qu'à de très courtes périodes.

Le chiffrage de cette demande de crédit est le fruit d'une collaboration entre le Service des bâtiments, pour les travaux d'infrastructure, et la Direction des systèmes d'information pour les équipements de télécommunications, d'installation de fibres optiques et de courant faible.

Concept énergétique

1. Local DSI - Voirie

Il s'agit d'un nouveau local informatique qui est situé dans les dépôts actuels de la Voirie en sous-sol.

Il est prévu d'installer un climatiseur avec condensation à air.

Un réseau aéraulique permet une récupération d'énergie en hiver afin d'insufler l'air chaud du condenseur dans les locaux de la Voirie.

L'été, lorsque la récupération est superflue, l'énergie de condensation est évacuée directement à l'extérieur.

L'installation est prévue avec un tableau de commande électrique permettant la gestion des scénarios précités.

2. Local DSI - Hôtel-de-Ville

Il s'agit du déplacement du local informatique, actuellement situé au 2^e étage, au sous-sol du bâtiment caisse.

Les installations de rafraîchissement à eau perdue actuelles sont vétustes et ne peuvent être transférées.

Il est prévu d'installer une nouvelle armoire de climatisation avec condensation à eau sur un réseau fermé, raccordée à un aérorefroidisseur en toiture.

Ce concept permet une condensation à air, sans consommation d'eau.

Le montant de cette installation était contenu dans la demande de crédit de transformation des salles de commissions et a donc été voté dans le 7^e crédit pour des travaux structurels dans des bâtiments publics (proposition PR-95).

Estimation du coût

2 Bâtiment		510 000
21 Gros œuvre 1	75 000	
22 Gros œuvre 2	45 000	
23 Installation électrique	230 000	
24 Installation ventilation	50 000	
25 Installation sanitaire	15 000	
27 Aménagement intérieur 1	55 000	
28 Aménagement intérieur 2	40 000	
3 Equipements d'exploitation		740 000
31 Démontage informatique	30 000	
32 Modification du câblage	180 000	
33 Rack et fibres	100 000	
34 Communications	430 000	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		50 000
52 Réserve CFC 2	20 000	
53 Réserve CFC 3	30 000	
Sous-total I:		1 300 000

55 Prestation du maître de l'ouvrage		
– pour les rénovations et les restaurations		
5% du sous-total I		65 000
Sous-total II:		1 365 000
54 Intérêts intercalaires sur le crédit de construction		32 500
<u>1 300 000 x 12 mois x 5%</u>		
2 x 12 mois	32 500	
Fonds municipal d'art contemporain		13 500
1% du sous-total II	13 500	
Sous-total III:		1 411 000
Total du crédit demandé:		<u>1 411 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de juin 2001 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet d'aménagement dans le sous-sol et au 2^e étage du 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'au sous-sol de la Voirie des Vernets, fera l'objet d'une requête en autorisation de construire APA déposée d'ici à la fin de l'année 2001.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront neuf mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est d'un an, dès le délai référendaire écoulé.

Programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu dans le 19^e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

– Frais d'électricité	20 000
– Frais de nettoyage des locaux (200 m ² x 50 francs)	10 000
Charge financière annuelle sur 1 411 000 francs comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	<u>182 731</u>
Soit au total:	212 731

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Les services bénéficiaires de ce crédit sont la Gérance immobilière municipale et la Direction des systèmes d'information.

Le service gestionnaire du crédit d'équipement d'exploitation est la Direction des systèmes d'information.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 411 000 francs destiné, d'une part, à déplacer dans l'immeuble 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, du 2^e étage au sous-sol, le local informatique pour permettre à la Gérance immobilière municipale de réoccuper les locaux et, d'autre part, à la création d'un local informatique (site FDUS) dans les sous-sols de la Voirie aux Vernets.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 411 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 13 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 784 000 francs destiné au renouvellement des appareils respiratoires individuels à air comprimé du Service d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève (PR-177).

Préambule

C'est en 1981 que l'ensemble du parc des appareils respiratoires à air comprimé a été renouvelé au moyen d'un crédit extraordinaire.

Bien qu'un soin particulier soit apporté à ces appareils, des signes évidents de vieillissement nous obligent à renouveler, au bout de vingt ans, l'ensemble de notre parc.

Ces appareils sont utilisés quotidiennement par les sapeurs du Service d'incendie et de secours (SIS) lors de chaque sinistre dégageant des fumées. Après chaque usage, ils sont lavés et contrôlés. Un échange standard de la pulmo-commande doit être effectué tous les six ans selon les directives de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers et les bouteilles en acier sont contrôlées tous les six ans par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux.

Les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève utilisent les mêmes appareils. Ils sont équipés de 8 appareils par compagnie (soit 32). De plus, 16 appareils sont réservés à l'instruction formelle. Chaque sapeur volontaire doit effectuer 6 exercices annuels de deux heures pour conserver son brevet de «porteur AR».

L'entretien de l'ensemble est assuré par le personnel du SIS.

Exposé des motifs

Une lutte efficace contre le feu n'est possible qu'avec une protection respiratoire. Les émanations toxiques les plus importantes lors d'un incendie sont le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde de carbone (CO²).

Pendant, les techniques de construction actuelles et les matériaux utilisés de nos jours dans l'industrie provoquent des émanations d'autres gaz toxiques.

Les tactiques d'extinction exigent des distances d'extinction courtes et une attaque intérieure. C'est pourquoi il est indispensable de protéger les voies respiratoires des intervenants non seulement lors de la lutte contre le feu, mais égale-

ment chaque fois qu'une modification de l'atmosphère ambiante est prévisible sur un lieu d'engagement.

Il est absolument nécessaire d'engager dès le début d'une intervention des appareils respiratoires indépendants de l'atmosphère ambiante. Ces appareils sont, pour le sapeur-pompier, l'outil de sécurité le plus important pour l'exécution de sa mission.

Description des appareils

L'appareil respiratoire se compose d'une ou de deux bouteilles d'air comprimé à 300 bars, d'un manomètre de contrôle, d'un signal avertisseur, d'un détenteur d'air comprimé, d'une pulmo-commande (ou soupape à la demande), d'un masque étanche pour le visage et d'une soupape d'expiration.

Les PA80, mono-bouteille de 6 litres, équipent le SIS actuellement. Leur poids est de 14,9 kg pour 1636 litres d'air. L'autonomie est d'environ quarante minutes en fonction de l'effort fourni.

Lors d'un sinistre nécessitant une autonomie plus importante, le SIS utilise des appareils à circuit fermé fonctionnant à l'oxygène, complétant l'air expiré filtré dans une cartouche de chaux sodée. Ces appareils offrent une autonomie de quatre heures, mais ne peuvent pas être utilisés pour l'attaque d'un feu. La transformation de l'air expiré crée un réchauffement de l'ensemble qui éprouve le porteur. Ces appareils ne peuvent être utilisés que pour des reconnaissances.

Le SIS a décidé d'utiliser des appareils avec des bouteilles de 9 litres. Des raccords permettent d'installer une deuxième bouteille, ce qui donne une autonomie de cent vingt minutes.

Les bouteilles ne sont plus en acier mais en fibre de carbone. Le poids de l'appareil préconisé sera de:

- mono-bouteille 13 kg (cas normal);
- bi-bouteille 20 kg (cas exceptionnel).

Déroulement des études

Au printemps 1999, le SIS a adressé un appel d'offres à tous les fournisseurs homologués en Suisse. Les 4 firmes les plus importantes ont répondu au cahier des charges. Un groupe de travail interne a été créé et les 4 firmes ont présenté leurs produits.

Après un premier tri, le SIS a mis en service 3 appareils de chaque marque restante. Un fournisseur refusant de donner une garantie suffisante pour la durée de fabrication des pièces de rechange a été écarté.

Le SIS a effectué sept mois de test en intervention avec les marques restantes. Chaque utilisation a fait l'objet d'un rapport individuel des intervenants.

Deux appareils ont obtenu une appréciation correcte pour l'utilisation et ne pouvaient pas être départagés par les utilisateurs. Le SIS a étudié les offres du point de vue commercial et la proposition présentée est la plus économique en tenant compte des frais liés à la durée de vie des appareils (quinze ans).

Quantité d'appareils nécessaires

Appareils déposés en permanence dans

27 véhicules d'intervention:	105
Réserve en caserne 1, 2 et 3:	24
Piste d'exercices:	18
Stock en travaux au laboratoire:	<u>28</u>
	175

Appareils à la disposition

des sapeurs-pompiers volontaires:	32
Réserve stockée en caserne 1:	<u>8</u>
	40

Total 215 appareils

Coût de l'opération

Nbre	Description	Prix unitaire FR.	Prix total FR.
215	Appareils respiratoires PSS90 Dräger (suisse)	936.00	201 240.00
240	Masques pour dito avec clip de fixation	276.00	66 240.00
400	Bouteilles 9 litres/300b pour dito	807.00	322 800.00
25	Pièces de raccordement pour bi-bouteille	135.00	3 375.00
1	Banc de contrôle «Questor automatique»		47 016.00
7	Appareils de surveillance pour l'instruction «Bodyguard II»	945.00	6 615.00
12	Montage des inverseurs des équipements chimiques existants	90.00	1 080.00
12	Équipements de communication pour masques	811.00	9 732.00

658 098.00

TVA 7,6% 50 015.45

Transformation des véhicules pour installation des PSS90	Estimation	50 000.00
--	------------	-----------

Transformation des racks de réserve dans les casernes	Estimation	10 000.00
---	------------	-----------

768 113.45

Divers + imprévus: 2%		15 362.55
-----------------------	--	-----------

Total **784 000.00**

Validité de l'offre

L'offre de base de Dräger (Suisse) datée du 28 mai 2001 est valable jusqu'au 30 juin 2002. Passé ce délai, le prix sera majoré de 2%.

Mise en service

Le délai de livraison dès réception de la commande, les transformations nécessaires des supports à l'intérieur des véhicules (conçus dans nos ateliers), l'instruction du personnel du SIS ainsi que la suppression complète du parc actuel nécessiteront un délai de trois mois avant de pouvoir passer à la mise en service.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Reporté du 19^e au 20^e PFQ.

Référence: 73.23.

Date du dépôt: 2001.

Montant prévu: 650 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Contrat de maintenance du banc de contrôle 1200 francs/an (nouveau).

Maintenance du parc des appareils

Echange standard de la pulmo-commande tous les six ans: 380 francs/an .

Soit de la 5^e à la 7^e année: $1/3$ du parc = 72 appareils x 380 francs = 27 360 francs/an. Contrôle des bouteilles, tous les six ans: 60 francs soit 2400 francs par année.

Cette maintenance correspond également à l'entretien du parc actuel et n'entraîne pas de modification de notre budget de fonctionnement.

Quant à la charge financière sur 784 000 francs, comprenant l'amortissement au moyen de 10 annuités et au taux d'intérêt de 5,0%, elle se montera à 101 530 francs.

Gestion financière - Maîtrise de l'ouvrage

Service gestionnaire: SIS.

Service bénéficiaire: SIS et sapeurs-pompiers volontaires.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 784 000 francs destiné au remplacement du parc des appareils respiratoires du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 784 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

La proposition est renvoyée à la commission des sports et de la sécurité sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 240 000 francs – y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 87 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève – soit un montant brut de 2 327 000 francs, destiné à:
- la reconstruction et réaménagement en rues résidentielles des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales;
 - l'aménagement du trottoir de la rue de la Terrassière (tronçon rue de la Flèche-rue de Jargonant) (PR-178).

Préambule

Le 28 septembre 1998, le Conseil d'Etat a adopté le plan localisé de quartier N° 28061, qui a permis la réalisation d'un immeuble d'activités tertiaires et d'un immeuble mixte entre les rues de la Flèche et des Marronniers.

Au long de la rue de la Terrassière, l'alignement de construction originellement prévu a été abandonné afin de respecter la rénovation de l'immeuble N° 15. En effet, la rue de la Terrassière est appelée à devenir une rue interne du quartier environnant. Depuis plusieurs années, la reconstruction des bâtiments a respecté, pour les étages, l'alignement existant et a offert de nouvelles possibilités de passage au rez-de-chaussée, de manière à respecter le site existant.

L'ensemble du secteur, de la rue de Villereuse à la rue de Frontenex, est appelé à devenir une zone de rues résidentielles. Le gabarit et l'usage des rues l'y incitent. Ce secteur à priorité piétonne sera traversé par la rue de la Terrassière, caractérisée par le passage du tramway, avec un arrêt à chaque issue.

De ce fait, les rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers peuvent être traitées de manière unitaire, avec un sol de béton ligné et bouchardé, avec une cunette centrale, quelques lampadaires propres aux liaisons piétonnes et quelques arbres, de manière à manifester la priorité aux piétons. Cet aménagement n'entrave pas les accès indispensables aux hôtels riverains et aux garages situés à l'intérieur des îlots.

Le haut de la rue de la Terrassière, élargi en fonction de la nouvelle réalisation immobilière, reçoit également un trottoir en béton, ainsi qu'un arrêt de tramway. Celui-ci est traité de la manière usuellement réservée aux lignes de tramway, avec trois abris, un balisage de luminaire et une plantation d'arbres alignés.

Eléments techniques du projet

Le projet faisant l'objet de la présente demande de crédit se compose:

1. de la construction d'un réseau d'assainissement à régime séparatif eaux pluviales, eaux usées dans chacune des rues susmentionnées, en lieu et place de canalisations existantes à régime unitaire, vétustes.
 - collecteurs d'eaux pluviales: diamètre 30 à 40 cm, sur une longueur d'environ 80 m pour chaque rue, à une profondeur variant entre 3 m et 4,50 m.
 - collecteur d'eaux usées: diamètre 30 cm, sur une longueur d'environ 80 m pour chaque rue, à une profondeur variant entre 3,50 m et 5 m.

Ces collecteurs seront raccordés dans l'ovoïde unitaire 90/135 existant situé dans l'avenue de Frontenex;

2. de la reconstruction complète des superstructures chaussées des rues susmentionnées et de leur réaménagement en rues résidentielles.

Le sol des rues résidentielles sera constitué de dallages en béton, marqués de faux joints perpendiculaires aux façades des immeubles.

Les surfaces de ces dallages sont de:

- 930 m² pour la rue de la Chapelle;
- 750 m² pour la rue de la Flèche;
- 800 m² pour la rue des Marronniers;

3. de la reconstruction et du réaménagement du trottoir de la rue de la Terrassière entre les rues de la Flèche et des Marronniers, avec réorganisation de l'arrêt du tram.

Sa surface – d'environ 840 m² – sera réalisée en béton et comprendra la plantation de quatre arbres en pleine terre.

Autorisation de construire

Le projet d'aménagement des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers ainsi que du trottoir de la rue de la Terrassière a reçu l'approbation LER N° 2563 le 7 mars 2000.

Déroulement du chantier

Les travaux décrits ci-avant seront engagés simultanément sur les rues des Marronniers et de la Chapelle. Ils se poursuivront par ceux de la rue de la Flèche, dès lors que les accès aux immeubles riverains auront été rétablis depuis les deux rues précitées.

Simultanément, la reconstruction et l'aménagement définitif du trottoir de la rue de la Terrassière seront entrepris entre la rue de la Chapelle et le carrefour de Villereuse.

La durée estimée des travaux pour l'ensemble de l'opération est de 18 mois.

Des séances d'information ponctuelles ainsi que les communiqués de presse et de diffusion de papillons tiendront informés les riverains des rues et de leurs abords concernés par ces travaux.

Référence au 20^e programme financier quadriennal 2002-2005

L'objet projeté est inscrit sous le N° 101.71.12 dans le 20^e programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service études et constructions, le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 108 154 francs pour l'investissement de 1 662 600 francs relatif aux travaux de reconstruction et de réaménagement des rues.

Quant à la part de 577 400 francs relative à la construction des collecteurs financées par le compte «Fonds d'équipement, contribution d'écoulement et d'épuration», aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 662 600 francs destiné à la reconstruction et au réaménagement en rues résidentielles des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers, ainsi qu'à l'aménagement du trottoir de la rue de la Terrassière (tronçon rue de la Flèche-rue de Jargonnant).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense mentionnée à l'article premier au moyen d'emprunt à court terme, à concurrence de 1 662 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 1 662 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2004 à 2033

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 577 400 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 87 000 francs, soit un montant brut de 644 400 francs, destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 577 400 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration».

Annexe: 1 plan situation générale
1 plan situation projet d'aménagement
1 plan situation projet collecteurs

Le président. Je donne la parole à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, pour qu'il nous présente sa proposition.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. En lisant le titre de cette proposition, vous l'avez déjà pratiquement résolue.

Dans le cadre d'un projet de plan localisé de quartier de 1998, il avait été prévu, parallèlement à la rénovation des immeubles de la rue de la Terrassière et des rues perpendiculaires qui sont citées dans cette proposition, à savoir la rue de la Chapelle, la rue de la Flèche et la rue des Marronniers, de conférer à ces trois tronçons le statut de rues résidentielles. On parle aujourd'hui de zones de rencontre, selon la nouvelle terminologie du Conseil fédéral. Nous profitons bien évidemment des travaux de canalisation qui doivent être réalisés, c'est-à-dire la modification des collecteurs, pour vous proposer l'aménagement en rues résidentielles de ces trois rues.

Je faisais allusion tout à l'heure au plan localisé de quartier de 1998, parce qu'il prévoyait précisément d'interdire l'accès, depuis la rue de la Terrassière, à ces trois rues, restant accessibles depuis la route de Frontenex. J'ai déjà reçu quelques plaintes d'habitants qui nous reprochent de tarder à mettre en application ce plan localisé de quartier, datant, comme je viens de vous le dire, de 1998. Actuellement, une de ces trois rues est encore accessible depuis la rue de la Terrassière et certains ont pris l'habitude de passer par là. Ces plaintes sont donc parfaitement légitimes. Il faut donc répondre à cette attente et conférer à ces trois rues le statut que nous leur avons donné déjà en 1998.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions de bien vouloir renvoyer cette proposition PR-178 en commission. Cet objet y sera examiné et il nous reviendra en séance plénière sous forme de rapport. Vous pourrez alors voter cette proposition afin que les travaux puissent être réalisés dans des délais que nous espérons brefs.

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je vous informe que, s'il y a un débat d'entrée en matière sur cette proposition, c'est parce que, lors de la réunion des chefs de groupe, il y avait quelques divergences de vues quant au renvoi en commission. Vous, le Conseil administratif, aviez demandé...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons demandé le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour une raison relativement simple. En effet, il s'agit de la problématique de l'aménagement de ces rues; c'est le statut de celles-ci, qui est important.

Vous le savez, nous avons un certain nombre de projets, dont certains sont en cours de réalisation, notamment à la rue Patru, à la rue Leschot et à la rue Vignier. Nous devons également aménager ces rues en rues résidentielles. Il y a aussi un autre projet qui a été réalisé il y a quelques mois à la rue des Peupliers, dans le quartier de la Roseraie.

Alors, forcément, chaque fois vous aurez cette problématique. Il s'agit de travaux, notamment de travaux de génie civil par rapport aux canalisations qui doivent être changées; ensuite, il s'agit d'aménager aussi la surface de ces rues. Les deux commissions, celle des travaux et celle de l'aménagement et de l'environnement, sont donc effectivement compétentes. A vous de savoir celle que vous voulez choisir pour traiter ce genre d'objets. Pour nous, la question principale concernant la proposition PR-179 se situe plus au niveau de l'aménagement de ces rues qu'à celui de la nature même des travaux, qui sont habituels et qui ne posent pas de problème particulier. Si le Conseil municipal préfère renvoyer cette proposition à la commission des travaux, nous n'y verrons pas d'objections pour autant.

Préconsultation

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais simplement faire remarquer à notre magistrat M. Ferrazino qu'à plusieurs reprises des propositions concernant des aménagements de surface avec séparatifs des eaux pluviales en sous-sol ont été traitées par la commission des travaux, notamment la proposition PR-151 dont le rapport figure dans notre ordre du jour.

Je pense donc que la commission des travaux pourrait tout aussi bien recevoir la proposition PR-178, mais enfin, je n'y suis pas très attaché non plus.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je rejoins les propos de M. Dupraz quant au principe de renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

Dans la mesure où, comme l'a souligné le magistrat, la commission de l'aménagement et de l'environnement a, en son temps, examiné et évalué le projet qui nous est proposé aujourd'hui, la proposition PR-178 est raisonnable et est conforme à ce que le Conseil municipal avait voté antérieurement.

Par contre, il y a des données chiffrées ou des données économiques, qui nous sont communiquées dans la proposition PR-178, dont la commission des travaux a l'habitude. La commission de l'aménagement et de l'environnement nous donnerait plutôt son point de vue sur la volonté architecturale de l'image, mais l'examen de la réalisation en revient à la commission des travaux. Je ne vois pas comment la commission de l'aménagement et de l'environnement pourrait examiner

le crédit qui nous est proposé dans cette proposition, d'autant plus que ce dernier me paraît mériter un examen approfondi, puisque l'on voit, dans le tableau «Estimation du coût des travaux», par exemple, des lignes budgétaires relative à des polices d'assurances qui sont invraisemblables. On peut également se poser la question du crédit, assez considérable, relatif à l'information au public, alors que celle-ci, nous le savons, se situe en amont, au moment où nous choisissons un aménagement. A partir du moment où les travaux sont réalisés et, comme le magistrat l'a rappelé à l'instant, ces travaux sont même requis par ceux-là mêmes que nous voulons informer, je ne vois pas la justification de prévoir une somme aussi importante pour ce poste.

C'est la raison pour laquelle cette proposition PR-178 me paraît mériter le crible de la commission des travaux bien plus que celui de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est vrai que l'on peut hésiter entre les deux commissions mentionnées pour le renvoi de cette proposition.

Habituellement, notre parti, considère que ce genre de proposition doit être examinée par la commission des travaux. Mais, comme l'a très bien dit le magistrat tout à l'heure, il nous est apparu que, dans ce type de projet, il y avait une prédominance en matière d'aménagement. En définitive, outre les travaux proprement dits, on confirme une option et on en annonce déjà d'autres par rapport à l'avenir du quartier. Quand on nous parle d'autres options, nous, nous pensons surtout au fait que la rue de la Terrassière serait appelée à devenir une rue interne du quartier environnant. Par conséquent, il nous semble que la commission de l'aménagement et de l'environnement devrait se pencher sur l'aspect de l'évolution générale du quartier, c'est-à-dire du périmètre concerné, de façon à bien apprécier ce qui va se passer.

Nous considérons toujours, bien que ce ne soit plus tout à fait à la mode pour une majorité du Conseil municipal, que ceux qui vivent dans le quartier, qui voudraient s'exprimer en commission, doivent être entendus. Il a été rappelé tout à l'heure que des habitants avaient déjà dit qu'il était temps que l'on transforme ces rues en rues résidentielles. Nous, nous considérons toujours que, si les commerçants et artisans du quartier veulent donner leur point de vue, il est important de les écouter, parce que, en définitive, l'équilibre n'est fait que d'un accord entre ceux qui vivent dans le quartier et du quartier; on ne peut pas considérer qu'une partie de ceux qui vivent dans le quartier.

Cela dit, Monsieur le président, vous transmettez à ceux qui ont fait la proposition qu'il n'existe pas de «rue» de Frontenex. Dans la partie basse, c'est l'avenue de Frontenex et, dans la partie haute, c'est la route de Frontenex. Il est tou-

jours utile de le savoir. Parfois, on cherche la rue de Frontenex, mais on ne la trouve pas; c'est évidemment normal si l'information est erronée, mais, quand on est en taxi, cela peut coûter cher.

M. Roman Juon (S). Pour le Parti socialiste, il semblerait qu'il serait mieux de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, et cela non pas pour contrer les propos tenus par M. Pattaroni. Je viens de voir la question avec le président de la commission des travaux, et il semblerait que cette dernière a beaucoup plus de disponibilité pour étudier cet objet que la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui est actuellement submergée. C'est uniquement pour cette raison-là que nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

Par ailleurs, je voudrais aussi dire qu'il ne faudrait pas oublier de consulter les associations de quartier et, particulièrement, les habitants.

Nous attachons beaucoup d'importance au projet présenté dans cette proposition qui, nous l'espérons, sera mis en œuvre dans les plus brefs délais, car il devient urgent de passer à la concrétisation de toutes les propositions qui ont nous été soumises ces dernières années.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical préfère le renvoi de la proposition PR-178 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et cela pour la même raison que celle exposée tout à l'heure par M. Pattaroni.

Effectivement il y a, d'une part, un certain nombre de questions qui se posent sur le devenir de l'aménagement du quartier, aménagement qui dépasse largement la simple attribution d'un crédit de travaux. D'autre part, d'autres questions se posent en matière de circulation; notamment, et j'aimerais le relever ici, le fait que le petit détour – dont a parlé M. Ferrazino tout à l'heure – permettant à certains automobilistes d'éviter de passer par la place des Eaux-Vives pourrait en fait entraîner un report de circulation sur la place des Eaux-Vives, et, à ce moment-là, entraîner un blocage de la circulation, par le fait de tourner à gauche, des trams et des autobus au carrefour de Rive. Je pense que ce point de vue des reports de circulation doit être soigneusement examiné avant d'approuver de tels plans d'aménagements, de façon à s'assurer que ces reports de trafic n'entraîneront pas d'effets pervers dans les alentours.

Voilà la raison pour laquelle nous tenons à ce que cette proposition soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 36 oui contre 32 non (quelques abstentions).

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition de résolution sur la base du rapport intermédiaire du Conseil administratif concernant les Halles de l'Île et les propositions visant à améliorer leur animation culturelle (PR-104 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des arts et de la culture, présidée par M^{me} Marie-France Spielmann, puis par M. Bernard Paillard, a traité de l'objet cité en titre dans ses séances des 25 janvier, 1^{er} février, 22 mars, 5 avril, 26 avril, 3 mai, 10 mai, 27 septembre, 4 octobre et 25 octobre 2001.

Les notes de séance étaient prises par M^{mes} Marie-France Perraudin et Arlette Mbarga. Que ces dernières trouvent ici l'expression des remerciements du rapporteur pour le contenu exact et complet de ces documents.

1. Rappel succinct de la proposition

Il ne s'agit que des points principaux ressortant du texte de la proposition PR-104. Il est bien évident que, pour les détails, se référer à la proposition est indispensable.

La proposition PR-104 fait suite au traitement ou au renvoi au Conseil administratif par le Conseil municipal des objets suivants: la résolution R-403, et les motions M-351, M-35, M-55, M-56, M-57, M-58, M-59, M-61 et M-68.

Le rapport qui sert de base à la proposition PR-104 contient donc un état des travaux et de la réflexion menés jusqu'ici, ainsi qu'une proposition du Conseil administratif en vue de poursuivre la démarche.

Orientations données par le Conseil municipal:

- les Halles de l'Île doivent rester un espace public;
- elles sont destinées à des activités, notamment culturelles, générant animation et emploi;
- le restaurant devrait être le point central, convivial, en relation avec les activités du lieu;
- le libre passage des piétons doit y être préservé, avec un raccordement au pont de la Coulouvrenière;

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 3153.

- un concours d'idées devrait être lancé pour l'animation et la gestion des Halles de l'Ile.

Actuellement, les secteurs privé et associatif subventionné se partagent les lieux.

En outre, deux studios sont loués et cinq autres sont mis à disposition gratuitement, tous à usage privé pour des subventionnés ou des établissements publics.

L'exploitation actuelle résulte de l'histoire.

Dans les années quatre-vingt, le lieu dépendait en effet de trois départements municipaux: le département des finances et de l'administration générale pour les locations et le restaurant, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour le choix de certains locataires et l'occupation d'une halle d'exposition temporaire et le département des affaires culturelles pour les affectations culturelles.

Depuis les grands travaux de rénovation des années septante, ce bâtiment n'a pratiquement rien coûté à la Ville, la plupart des aménagements ayant été effectués par les utilisateurs eux-mêmes.

En ce qui concerne le subventionnement, il se monte en totalité à 182 000 francs pour l'année 2000.

Toutes les conventions de location ont été dénoncées.

Résultat des réflexions des services du département des affaires culturelles:

- Pour assurer une bonne fréquentation du lieu, les activités doivent s'adresser à un public captif. Les prestations offertes doivent donc intéresser un public potentiel large et constant;
- les activités en elles-mêmes ne génèrent pas forcément d'animation s'il n'y a pas de personnel chargé précisément d'agir dans ce sens;
- une fonction muséale du lieu n'est pas souhaitable;
- une mission générale d'information pour la population n'a pas de sens, puisqu'il ne s'agit pas d'un lieu de passage intense.

Ces réflexions générales ont abouties à trois orientations:

1. Création d'un centre interculturel, permettant d'accueillir les associations qui représentent les divers groupes de population à Genève, chacun pouvant ainsi se présenter et animer les lieux à tour de rôle.

2. Ouverture d'un lieu de présentation et de discussion des grandes questions citoyennes de notre temps (technologie, nature, opposition monde rural/monde urbain, etc.).
3. Création d'un grand centre multimédia, sous l'égide des bibliothèques municipales.

La première orientation rejoint une des fonctions prévues pour le Musée d'ethnographie et la seconde a déjà été prise par plusieurs initiatives du monde scientifique.

Par conséquent, le choix s'est porté sur la troisième orientation, que les services du département des affaires culturelles peuvent développer et assumer en gestion directe.

En parallèle aux réflexions des services du département des affaires culturelles, une soumission publique a été lancée en juillet 2000, portant sur un projet d'animation et de gestion des Halles de l'Ile. (*Voir annexe.*)

Les interventions architecturales suivantes, prévues par la Ville, figuraient comme indications dans le document à la disposition des soumissionnaires:

- rétablissement de la verrière centrale;
- fermeture de la cour centrale côté place de l'Ile;
- création d'une passerelle piétonnière latérale, côté Jura;
- raccordement de la promenade des Lavandières au pont de la Coulouvrenière par un escalier.

En totalité, 41 projets ayant trait aux Halles de l'Ile sont inventoriés.

Ce listing comprend, depuis 1991, les projets abandonnés ou hors d'actualité, mais également les propositions du Conseil municipal, les projets du département et, finalement, les projets résultant de l'appel d'offres public de juillet 2000.

Sélection des projets:

Après examen, il a été décidé de retenir les cinq projets qui devraient le mieux permettre d'atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation, et qui se situent dans un créneau culturel au sens large.

De plus, ces projets ne font pas double emploi avec l'offre existante.

- A. Le projet de centre multimédia avec un cybercafé des bibliothèques municipales.

- B. Le projet de discothèque/médiathèque municipale et d'animation musicale, émanant du Parti des Verts.
- C. Musiques'Halles: un centre dévolu à toutes les musiques, notamment actuelles et ethniques, et à leur diffusion.
- D. Une maison de la bande dessinée et de l'illustration, par l'Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée (AGPI).
- E. Atelier urbain aux Halles de l'Ile: projet du groupe Vaisseau.

Les propositions relatives au restaurant pourraient être combinées avec l'un ou l'autre des cinq projets, au gré des affinités.

Commentaires du département sur ces cinq projets:

Gestion

Les projets A et B prévoient l'intervention directe de l'administration, à l'exception du restaurant.

Les projets C et D impliquent une gestion déléguée (fondation).

Le projet E présente une délégation particulière du type de celle du Théâtre du Grütli.

Budget de fonctionnement

Le développement actuel des projets ne permet pas de donner des chiffres précis.

Les projets A, B et C devraient au moins avoir besoin des moyens alloués à l'une des unités du réseau des bibliothèques municipales, soit environ 2 millions de francs par an.

Le projet D évalue l'apport de la Ville de Genève à 500 000 francs par an.

Le projet E évalue l'apport de la Ville de Genève à 1 million de francs par an.

Conclusion

Avant de procéder à une étude approfondie débouchant sur une proposition de crédit d'étude, il faut déterminer l'orientation en matière de contenu d'activités parmi les cinq projets retenus et en matière des gestions: directe ou déléguée.

Le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de retenir les projets A, B et C et de voter la résolution suivante:

PROJET DE RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide d'affecter les Halles de l'Ile à la réalisation d'un projet qui s'inspire des propositions A, B et C.

Il demande au Conseil administratif de finaliser le concept retenu et de déposer une proposition de crédit d'étude pour sa réalisation, y compris les aménagements projetés, tels que la verrière et la passerelle longitudinale.

2. Séance du 25 janvier 2001

Avant de nommer un rapporteur lors de la séance suivante, la commission, au vu de l'importance de l'objet, a souhaité discuter de la procédure à adopter pour traiter la proposition PR-104.

Les commissaires tiennent d'emblée à saluer l'énorme travail fourni par les services du magistrat pour décortiquer et étudier les nombreux projets qui existent sur les Halles de l'Ile.

Ils sont toutefois d'avis que l'on ne peut pas simplement étudier les cinq projets que le département des affaires culturelles a sélectionnés et écarter sans autre les autres projets.

Mais il est aussi matériellement impossible que la commission étudie les 41 projets sur les Halles de l'Ile, elle n'est pas là pour ce travail et ce n'est d'ailleurs pas ce qui lui y est demandé.

D'autre part, deux propositions sont arrivées hors des délais que le département des affaires culturelles avait fixés pour la remise de projets.

Il s'agit du projet présenté par M. Pierre Muller lors de la séance plénière où la proposition PR-104 a été renvoyée à la commission et d'un projet purement architectural qui vient d'être transmis à la présidente.

Doit-on accepter que d'autres projets soient renvoyés à la commission en cours d'étude? A cette question, pour des raisons d'équité envers les autres projets, la commission décide de répondre par la négative.

Après une courte discussion, les commissaires décident de la procédure suivante, procédure qui pourra évidemment évoluer au fur et à mesure de l'étude:

1. audition du magistrat pour qu'il donne à la commission sa vision des Halles de l'Ile de l'avenir;
2. traitement des cinq projets sélectionnés par le département des affaires culturelles;

3. traitement du projet présenté par M. Pierre Muller;
4. traitement éventuel de certains autres projets qui paraîtraient intéressants à la commission.

3. Séance du 1^{er} février 2001

Audition de MM. Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, chargé du département des affaires culturelles, et Pierre Roehrich, directeur du département

M. Vaissade informe la commission que, parmi les anciens projets qui avaient fait l'objet de présentation ou d'échanges de correspondance par le passé, aucune réaudition n'a été effectuée.

En ce qui concerne les projets récents, les services de son département ont surtout essayé de décanter la situation.

Peu de ces projets ont donc fait l'objet d'une présentation. Il remarque que la plupart de ces projets sont plutôt des idées que des projets vraiment aboutis et que certains paraissent tout de même quelque peu risqués.

Le tri s'est opéré sur la base des résultats des réflexions du département des affaires culturelles, de ce qui pouvait être réalisé et de l'adéquation des lieux.

Les services du département des affaires culturelles ont également été sollicités sous forme de brainstorming. Ils devaient imaginer quelle solution pourrait entraîner une fréquentation durable, avec un public captif, c'est-à-dire obligé de venir sur les lieux.

L'idée est ainsi ressortie qu'une collection destinée au prêt, discothèque et service multimédia, pourrait être intéressante. Toutes sortes d'expansions de ces projets, des prestations combinées, de la musique, par exemple, pourraient aussi s'ajouter.

Le restaurant, auquel pourrait s'adjoindre un cybercafé, serait considéré comme un prolongement.

Il faudrait évidemment adapter les horaires des activités pour les étendre en soirée et au week-end.

Le magistrat reconnaît toutefois qu'il risque d'y avoir des réticences du personnel à travailler le soir et le dimanche, le samedi ne devant quant à lui pas poser de problème, fonctionnant déjà pour les bibliothèques.

Il semble plausible de compter sur un public captif de 20 000 personnes, ce qui correspondrait à 100 000 visites/an, sans tenir compte de la clientèle du restaurant.

Le magistrat donne l'exemple du Grand Théâtre, dont le public captif est de 15 000-18 000 personnes.

Il fait d'autre part remarquer qu'il a été tenu compte, dans la proposition, des souhaits architecturaux déjà émis par le Conseil municipal, soit le rétablissement de la verrière, la construction d'une passerelle piétonnière latérale et le réaménagement du restaurant. A son avis, la verrière du restaurant construite sur l'eau devrait également être supprimée.

La passerelle reliant les Halles de l'Ile et le quai Turretini n'a pas été retenue, ayant déjà fait l'objet d'un refus antérieur du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en raison des entraves qu'elle engendrerait pour la circulation des bateaux.

M. Vaissade précise encore que ses services n'ont élaboré que des projets en rapport avec leurs compétences.

Le but du projet de résolution est de connaître les désirs du Conseil municipal en ce qui concerne la forme à donner à la gestion des lieux, directe ou non.

Plusieurs commissaires se demandent si les projets sélectionnés par le département des affaires culturelles permettront vraiment d'animer les Halles de l'Ile, il s'agit en effet de «boîtes à un seul thème».

D'autre part, a-t-on effectué des sondages auprès des utilisateurs ainsi qu'une estimation de la fréquentation actuelle?

Le magistrat rappelle que les trois projets sélectionnés par son département ne sont que des propositions, que tout peut donc faire l'objet de modifications et que, d'autre part, les autres projets n'ont pas été évacués et qu'ils peuvent par conséquent aussi être étudiés par la commission.

En ce qui concerne les évaluations de la fréquentation, il est difficile, pour les Halles de l'Ile comme pour toutes les autres institutions, de faire des comptages et des études sur les personnes qui les fréquentent. Toutefois, le personnel pourrait donner des informations intéressantes.

Certains projets n'ont pas été retenus, car, même s'ils paraissaient intéressants, l'aspect «fréquentation importante» ne semblait pas pouvoir être assuré.

A la question d'un commissaire, il est répondu que la vision du département ne va pas dans le sens d'un public ciblé, mais plutôt dans un sens généraliste.

La finalité est de créer un lieu où on aime revenir. Un lieu consacré uniquement au divertissement risque de s'essouffler rapidement.

Le magistrat conclut en rappelant qu'il n'y a pas de miracle: la culture n'est jamais rentable, si ce n'est pour ce qu'elle peut rapporter parallèlement au niveau commercial et à long terme. Elle ne l'est un peu que si des investissements importants sont consentis.

4. Séance du 22 mars 2001

4.1 *Projet A: centre Multimédia (projet N° 17)*

Auteurs:

Bibliothèques municipales.

Résumé du projet

Le projet prend appui sur une structure existante: les bibliothèques municipales.

Cette proposition de centre multimédia découle principalement du fait que les services audiovisuels actuels ont été sous-dimensionnés par rapport à leur fréquentation et qu'ils ne sont aujourd'hui plus à même de répondre à l'immense demande des usagers en matière de musique enregistrée et de documents audiovisuels.

Ce centre permettra ainsi de décharger les services existants, tout en attirant un nouveau public.

Ce centre s'adressera à toute la population comme le définit la mission de service public et de proximité des bibliothèques/discothèques municipales.

Le centre multimédia mettra à la disposition de la population deux collections: musique enregistrée et supports multimédias (CD-Rom, vidéocassettes, cassettes audio, DVD, etc.), auxquelles viendront s'ajouter un cybercafé, une salle d'écoute et de consultation de journaux et d'informations diverses et une salle d'exposition/conférence.

Il mettra en œuvre des actions de sensibilisation et d'initiation au multimédia, en articulation avec les actions déjà menées par les bibliothèques municipales.

L'espace multimédia proposera également un programme d'animation et d'ateliers afin de développer la connaissance (rencontres, débats, conférences, etc.).

Une partie des composantes du projet fait partie des projets déjà envisagés séparément dans le cadre du plan quadriennal des bibliothèques municipales.

Le projet tient compte du rétablissement de la verrière et de la création d'une passerelle latérale piétonnière.

Toute la surface du rez-de-chaussée pouvant être utilisée, Radio-Lac serait conservée sur le site.

Des partenariats peuvent donc être envisagés avec Radio-Lac ainsi qu'avec d'autres structures culturelles, sociales ou éducatives.

Un restaurant sera intégré dans le projet, en fonction des avis des professionnels de l'architecture.

Principaux composants du centre multimédia:

Une discothèque

Elle viendra en renfort des deux discothèques actuelles. Elle représentera le plus grand éventail possible de tous les genres de musique.

Une médiathèque

Elle viendra en renfort de la médiathèque actuelle, la Médiathèque de la Cité, qui est le service qui a le plus évolué ces cinq dernières années.

Un cybercafé municipal

Il devra être conçu de manière à permettre une évolution rapide et constante en fonction des technologies.

Une salle de consultation/écoute/recherche

Pour la consultation des journaux sur l'actualité musicale et le multimédia.

Lieu d'écoute individuelle et de consultation (sur PC) d'une documentation virtuelle préparée dans le cadre de la bibliothèque virtuelle des bibliothèques municipales.

Une salle d'exposition/conférence

Elle devra permettre la tenue d'expositions/conférences/rencontres ayant un lien direct avec les activités du centre.

Divers locaux

Pour l'administration du centre et de la bibliothèque virtuelle du réseau.

Horaires envisagés: de 13 h - 14 h à 21 h - 22 h

Ils tiennent compte d'un travail de huit heures par jour et permettent des emplois à mi-temps.

Personnel (en totalité):

- 1 adjoint scientifique responsable du centre;
- 2 surveillants à 100%;
- 1 technicien en informatique à 100%;
- 3 bibliothécaires responsables des collections à 100%;
- 4 bibliothécaires à 100%;
- 8 bibliothécaires à 50%;
- 4 aides-bibliothécaires à 100%;
- 4 aides-bibliothécaires à 50%;
- 3 bibliothécaires/informaticiens à 100%;
- 1 bibliothécaire/animateur à 100%.

Total: 25 postes (à 100%)

Divers

Matériel informatique (bureautique, informatique documentaire, consultation publique), création de collections (musique enregistrée, multimédia, journaux), aménagement total du centre (espace et mobilier).

Mode de gestion: gestion directe.

Financement: Ville de Genève.

Audition de M. Pierre Roehrich, directeur du département des affaires culturelles, et de M^{me} Isabelle Ruepp, directrice des bibliothèques et discothèques municipales

Le projet répond à un besoin réel des services existants (2 discothèques et 1 centre multimédia), qui sont saturés.

Ce projet de centre multimédia n'exclut en aucun cas un développement parallèle d'animations.

Certains commissaires évoquent le problème que pourraient soulever des horaires plus étendus, il est répondu que cela n'en est pas un, puisque actuellement la prolongation des horaires existe déjà et qu'elle ne donne pas lieu au paiement d'indemnités particulières.

Plusieurs commissaires sont très sceptiques quant à la fréquentation et à l'animation que pourrait développer un tel centre multimédia.

Il leur est répondu que ce projet peut parfaitement être intégré à d'autres projets, à la bande dessinée par exemple. D'autre part, les bibliothèques/discothèques organisent déjà des expositions/conférences/spectacles.

Des animations pourraient aussi être déléguées.

La fréquentation n'est pas non plus un problème au vu des dernières statistiques de fréquentations des services existants.

L'ouverture du centre ne remettra pas non plus en question la fréquentation dans les services actuels, la demande étant en effet très forte.

Si le centre multimédia n'est pas ouvert dans les Halles de l'Ile, il faudra de toute manière trouver des locaux ailleurs pour désengorger les lieux actuels.

A la question d'une commissaire, M^{me} Ruepp précise que le budget de fonctionnement annuel a été évalué à 2 millions de francs, pour l'ensemble des Halles de l'Ile, animations comprises.

Il a été prévu des prestations gratuites, dans un premier temps, en ce qui concerne l'accès à l'information, tandis que les photocopies et autres genres de documents pourraient être payants.

A la remarque de plusieurs commissaires qui sont d'avis que l'écran est trop magnifique pour le contenu qui est proposé, M. Roehrich souligne qu'il pense que les Halles de l'Ile ne retrouveront jamais l'animation qu'elles ont connues à une certaine époque, l'habitat à proximité n'étant plus suffisant, et il prend pour exemple le Bâtiment des Forces Motrices, qui ne pourrait pas être un lieu de vie hors spectacles, et cela pour les mêmes raisons que les Halles de l'Ile.

4.2 *Projet C: Musiques'Halles (projet N° 32)*

Auteurs

Alain Gallet et Dominique Berlie, en collaboration avec BRS-Atelier d'architectes, Pierre-André Bohnet, Steeve Ray, Diana Stiles et Pierre Olivier, Arpège Communications.

Résumé du projet

Ce projet est consacré à toutes les musiques, notamment actuelles et ethniques, et à leur diffusion.

Il cible des publics diversifiés, existants ou nouveaux.

Les Halles deviennent le cœur d'échanges dont la musique est le vecteur populaire.

Principaux composants:

- Création d'une «rue des Halles», sous la verrière;
- un bar;
- un café-restaurant-terrasse;
- un bar musical et de nuit;
- deux surfaces commerciales (disques et librairie musicale);
- une médiathèque;
- une salle polyvalente;
- Radio-Lac.

Public cible: mélomanes et noctambules. 300 personnes par jour, soit 90 000 personnes par an.

Personnel: 8 postes (représentent 13 postes entre 50 et 80%).

Mode de gestion: déléguée, par une fondation de droit public ou privé.

Partenariats envisagés:

Radio-Lac, TV Léman bleu, bibliothèques municipales, Fête de la musique, La Bâtie-Festival, Mouettes genevoises et milieu associatif.

Budget de fonctionnement:

- les locataires supportent les charges de loyer;
- subventionnement: 850 000 francs par an.

Investissement:

- transformation du bâtiment = 6 200 000 francs;
- installation d'équipements = 800 000 francs.

Financement: tout le financement est assumé par la Ville de Genève.

Audition de MM. Alain Gallet, Steve Ray, architectes du bureau BRS, Dominique Berlie, responsable de l'animation dans le cadre des bibliothèques municipales et membre organisateur de la Fureur de lire, Pierre Olivier, de l'entreprise Arpège Communications, et M^{me} Elisabeth Filipov, programmatrice musicale au Chat Noir et au Théâtre de verdure

Les auteurs insistent sur le fait qu'il s'agit d'un projet d'équipe.

L'essentiel de Musiques'Halles est axé autour de trois idées:

- la musique prenant de plus en plus d'importance dans notre société, le projet permettra la rencontre des diverses formes de musique;
- les Halles de l'Île sont un lieu central, médian, au milieu d'un ensemble de lieux musicaux, Bâtiment des Forces-Motrices, Grand Théâtre, Fréquence Laser, Victoria Hall, Usine, Conservatoire, etc. Il s'agit d'un lieu magique, trait d'union entre deux rives;
- Les médiathèques actuelles sont mal «outillées» pour l'accueil satisfaisant de la clientèle.

Le projet est donc celui d'une équipe qui souhaiterait rapprocher les lieux musicaux, les médiathèques musicales, un restaurant populaire et d'autres partenaires (Radio-Lac, par exemple).

Des manifestations telles que le Festival Archipel et la Fête de la musique feraient aussi partie de l'animation du site.

Ce projet veut entre autres:

- fédérer un réseau de compétences multiples grâce aux supports/médias: de l'exposition au site internet, du concert à la conférence, de la projection d'un vidéodisque à l'achat d'un livre ou d'une affiche, d'un repas entre amis au concert programmé ou improvisé dans la nuit, sans oublier les bals en plein air;
- favoriser l'écoute des musiques en proposant toute une série d'outils et de moyens, du plus séducteur au plus formateur, via les nouvelles technologies;
- relier, dans la transparence, l'onde envoûtante du Rhône et les pratiques conviviales d'écoute musicale;
- créer des événements, dans le prolongement des programmations existantes;
- médiatiser les musiques et permettre aux publics de nouvelles rencontres.

Le projet tient compte de divers éléments architecturaux et d'aménagements urbains permettant de rendre le site convivial:

- rétablissement de la verrière;
- un couloir central, la «rue des Halles», désormais sans décrochement avec la promenade des Lavandières, pouvant fonctionner comme lieu d'expositions;
- réaménagement de la place de l'Île pour permettre l'organisation de manifestations populaires, y compris jeux de boules, coin pique-nique et café-terrasse;
- aménagement du débarcadère des Mouettes genevoises;
- abaissement des contrecœurs des fenêtres permettant la vue du Rhône.

Les principaux composants du projet sont:

Aile gauche

Un bar de restauration rapide, un café-restaurant traditionnel avec cuisine transparente, un café-concert et des loges pour les artistes.

Aile droite

L'accueil (pour tous les services du bâtiment) et des surfaces commerciales (librairie musicale, magasin de disques).

Etage

Une médiathèque musicale, une salle polyvalente (pour l'organisation de concerts et la présentation d'artistes se produisant à Genève), un studio son et image (permettant par exemple l'enregistrement des concerts et la diffusion de musique dans les Halles), Radio-Lac et éventuellement TV Léman bleu.

Afin d'éviter les nuisances sonores, les salles de concerts seraient situées côté quai de la Poste.

Le Carar pourrait également être intégré au projet.

L'interdisciplinarité est recherchée, dans la mesure où cela s'intègre dans un concept global.

Plusieurs commissaires craignent que ce projet soit simplement un nouveau lieu dédié à la musique, alors qu'il en existe déjà de nombreux autres et qu'il soit surtout un gouffre à subventions.

Il leur est répondu qu'il ne s'agit pas d'un lieu supplémentaire ou complémentaire, mais d'un lieu permettant la rencontre des lieux existants, qui ne communiquent que très peu entre eux.

Des spectacles pourraient ainsi faire l'objet de prolongation/promotion de différentes manières.

En ce qui concerne le subventionnement d'un tel lieu, les auteurs sont parfaitement conscients des craintes/critiques que le montant estimé de 850 000 francs par an peut soulever.

Mais ils pensent que le subventionnement peut être notablement diminué en développant les divers partenariats possibles et en augmentant l'espace dévolu aux surfaces commerciales.

Les auteurs du projet ont récemment intégré l'Etat dans l'organigramme des intervenants, étant donné l'aspect pédagogique que pourrait avoir ce projet.

Les auteurs pensent que le lieu pourrait être géré par une fondation du type de celle s'occupant de Saint-Gervais.

4.3 *Projet D: maison de la bande dessinée et de l'illustration (projet N° 38)*

Auteur

AGPI (Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée).

Résumé du projet

Principaux composants:

- activités tournant autour de la bande dessinée (BD) et des formes d'expression qu'elle regroupe, comprenant la remise de bourses de la Ville de Genève (pour la BD, l'illustration, etc.), l'organisation d'événements en collaboration avec les écoles d'art, invitation de jeunes artistes (dessinateurs, sérigraphes, etc.);
- une direction unique assurant la coordination entre les différentes activités et créant une image cohérente de l'ensemble;
- un restaurant convivial, décoré par un designer, avec un bar et une terrasse sur la place de l'Île.

Public cible: amateurs de bandes dessinées, artistes, dessinateurs, sérigraphes.

Personnel: indéterminé.

Mode de gestion: déléguée, par une fondation mixte Ville de Genève/association privée.

Partenariats envisagés: Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Budget de fonctionnement:

Subventionnement: 500 000 francs par année.
Activités commerciales en parallèle.

Investissement

Pour les travaux de rétablissement de la verrière, la construction d'une passerelle piétonnière latérale et l'aménagement intérieur.

Financement: Ville de Genève, mécènes et sponsors.

Audition de M. Roland Margueron

M. Margueron précise qu'il travaille depuis des années sur des projets pour les Halles de l'Île.

Sa librairie, avec ses activités conjointes, fonctionne très bien, il n'est donc pas d'accord avec l'idée qu'aujourd'hui il ne se passe rien aux Halles de l'Île.

La BD concerne 80 dessinateurs sur Genève, et il n'existe aucun lieu qui leur soit dévolu.

Il constate que la plupart des projets proposés ne feraient que transformer les Halles en un lieu où l'on viendrait chercher quelque chose et d'où l'on repartirait immédiatement.

Il connaît personnellement tous les acteurs qui seraient intégrés dans son projet.

Ce projet comporterait des expositions de BD, d'illustrations, de design, d'architecture et des défilés de mode.

Des interactions, entre autres avec la bibliothèque d'architecture, seraient donc aisées.

Un lieu consacré à la BD n'existant pas, le projet permettrait d'organiser des expositions de dessinateurs célèbres et, pour une comparaison fructueuse, des expositions de dessinateurs genevois.

Genève pourrait ainsi être connue pour la BD, un important potentiel de créativité y existant, comme elle l'est, par exemple, pour l'opéra.

Pour créer un lieu identifiable pour le public, il paraît plus important à M. Margueron de construire sur quelque chose qui fonctionne déjà.

Un cybercafé, en relation avec les écoles d'art pourrait également très bien trouver place dans le projet, de même qu'un centre de documentation sur la BD, en collaboration avec les bibliothèques municipales.

En réponse à une commissaire, M. Margueron indique qu'il ne dirigerait pas seul les Halles. La gestion serait en effet assurée par une fondation mixte.

Il estime d'autre part que 10 à 15 personnes seraient nécessaires pour l'accueil du public et 25 personnes en totalité pour le fonctionnement du site.

Il précise qu'il n'y aurait d'autre part pas d'incompatibilité avec d'autres activités extérieures à la BD.

Par contre, si le projet présenté n'est pas retenu, il est d'avis que cela sera dommageable pour sa librairie, sa clientèle, qui vient souvent de l'étranger, connaissant en effet le site actuel.

4.4 *Projet E: atelier urbain (projet N° 41)*

Auteurs:

Groupe Vaisseau, M.Piron-Meyer

Résumé du projet

Principaux composants:

- activités principalement en rapport avec les arts plastiques;
- un atelier urbain, installé à l'étage, devient l'activité phare du site. Il expose et réalise des micro-interventions sur le cadre végétal et minéral de la ville (dessin et balisage des trajets piétons, transformation de places et de passages, modelage à l'aide de plantes et de structures souples, aménagements de lieux laissés pour compte avec des peintures, sculptures, bornes peintes, etc.);
- construction d'un bistrot à l'entrée du bâtiment;
- création d'une petite scène pour musiciens, poètes, cabaret;
- 4 à 5 vernissages par semaine, agrémentés de brèves créations musicales;
- thé dansant de 15 à 17 h;
- un événement scénique tous les soirs (concerts, petits spectacles).

Horaire: de 7 à 23 h tous les jours de l'année.

Public cible: artistes et amateurs d'art.

Personnel: 1 directeur et 10 à 15 collaborateurs.

Mode de gestion: déléguée.

Partenariats envisagés: tous les locataires actuels.

Budget de fonctionnement:

1 million de francs pour la première année (600 000 francs de salaires, 100 000 francs de frais administratifs et 300 000 francs d'installations spéciales fixes).

Investissement

Pour les travaux de rétablissement de la verrière, la construction d'une passerelle piétonnière latérale, l'aménagement intérieur, la construction du bistrot et de l'accueil sur la place de l'Île.

Financement: Ville de Genève, sponsors pour les opérations menées dans les quartiers, aide ponctuelle des fonds de décoration.

Audition de M. Piron, représentant le groupe Vaisseau (composé de 16 personnes)

M. Piron tient à rappeler en préambule qu'il est le plus ancien locataire du site et qu'il s'est beaucoup battu pour la sauvegarde des Halles de l'Ile.

Le projet consiste en un atelier urbain ayant pour but d'apporter des améliorations au tissu urbain, grâce à une nouvelle fonction de l'art en général, et plus particulièrement des arts plastiques.

Une roulotte «atelier urbain volant», constamment en relation avec les Halles de l'Ile, se déplace dans la ville et présente les esquisses des projets.

Elle se déplace dans les quartiers où les zones piétonnes seront travaillées par des plasticiens de tous ordres, des jardiniers et tous ceux qui s'occupent des espaces.

L'information des activités de l'atelier urbain est assurée par les médias locaux, Radio-Lac et TV Léman bleu et par le pôle d'information des Halles.

Les Halles auront donc une «fenêtre ouverte» sur ce qui se fait dans les quartiers.

L'animation des Halles est assumée par une équipe dirigée par un responsable assurant l'accueil, l'information et la mise en place pratique des événements et des expositions.

Cette équipe assure une animation à géométrie variable entre 7 et 23 h, tous les jours de l'année.

Il faut imaginer un navire illuminé constamment actif.

Sept places d'exposition sont aussi aménagées pour encourager la créativité des citoyens, de même qu'un bistrot, une arcade d'information et deux salles de conférences.

En plus des expositions (cinq vernissages par semaine, chaque exposition durant cinq jours), un événement spectacle sera organisé chaque jour: jazz, cabaret, one-man-show, thé dansant, etc.

L'espace sera conçu de manière polyvalente, c'est-à-dire configurable selon les divers besoins.

L'aménagement du site comprend la construction, au centre, sous la verrière, d'un grenier généreux, avec des poulies faciles à manier et une structure de suspension permettant de suspendre des objets lourds (par exemple des sculptures).

Il comprend aussi la reprise modifiée des deux demi-cercles qui existent, côté lac, sur les anciennes gravures et dans lesquels seront implantés un bistrot et l'arcade d'information.

L'élargissement de la place de l'Ile avec la réalisation d'un débarcadère pour les bateaux du Rhône/Mouettes genevoises ainsi que la construction d'une passerelle reliant les Halles au quai Turretini sont aussi projetés.

Le projet est pensé sous forme progressive, permettant de ne pas perturber le travail des actuels locataires.

Il prévoit des aménagements en accord avec une procédure démocratique d'autorisation de construire et de concours d'architecture.

M. Piron ne conçoit pas l'art comme une création réservée seulement aux artistes. La créativité existe chez chacun, il faut donc l'encourager.

Les expositions ne seront donc pas limitées aux plasticiens, mais ouvertes à tout ce qui est créateur, quel que soit le domaine, avec toutefois une préférence allant vers ce qui contribue, de près ou de loin, au bien de la vie à Genève.

Les citoyens proposant une vision de ce bien de la vie pourront également exposer leurs projets. Chaque semaine l'«œuvre de la semaine» sera mise en lumière.

Le fait de mettre cette créativité au service de la cité générera quelque chose de tout à fait différent de ce que l'on connaît aujourd'hui, soit généralement la commande, par une entité quelconque, d'une œuvre à un artiste précis.

Une collaboration pourra intervenir entre tous les locataires actuels du site.

Certains commissaires s'étonnent que le projet s'appuie sur les locataires actuels et qu'il suffise simplement, selon son auteur, d'un coordinateur pour animer le site. Si c'est le cas, pourquoi les Halles de l'Ile ne fonctionnent-elles donc pas aujourd'hui?

M. Piron répond que, bien que la mésentente entre les acteurs actuels du site existe depuis très longtemps, la présence d'un responsable, qui devra toutefois impérativement être directif, collaborant et posséder une vision claire de ce qu'il convient de faire pour animer les Halles de l'Ile, suffira à redonner une vie à ce lieu.

Il faudra en tous les cas procéder à la rectification de défauts architecturaux (manque d'ascenseur et de place de rangement), afin de rendre le site plus fonctionnel.

M. Piron estime que l'estimation de 20 000 visiteurs par an sera de loin dépassée avec le projet.

En effet, l'accueil sera constant et le public ne se sentira pas dans l'obligation d'acheter une œuvre.

De plus, les Genevois seront très certainement enthousiastes, l'atelier urbain permettant de les intéresser à ce qui se fait pour leur ville.

La commission ayant auditionné les auteurs de quatre des cinq projets sélectionnés par le département des affaires culturelles, une brève discussion s'instaure afin de savoir si l'étude doit être étendue à d'autres projets.

La commission n'a pas auditionné les responsables du cinquième projet sélectionné par le département des affaires culturelles, le projet B «Discothèque/médiathèque et animation musicale», projet des Verts, celui-ci étant semble-t-il retiré par ses auteurs.

Toutefois, la commission ne possédant pas de précisions concrètes quant au retrait ou non de ce projet, elle souhaiterait donc obtenir une prise de position claire des auteurs.

A l'issue d'un tour de table, deux projets non retenus par le département des affaires culturelles semblent intéressants.

La commission décide par conséquent d'auditionner leurs auteurs, il s'agit:

- projet N° 27: halles du livre;
- projet N° 31: «à l'Ile».

La commission décide enfin de visiter le bâtiment et d'auditionner M. Pierre Muller, conseiller administratif, qui a présenté en séance plénière le projet «Les Halles de l'Ile, projet d'aménagement pour un lieu festif et convivial à Genève».

5. Séance du 5 avril 2001

5.1 *Projet hors listing: «Les Halles de l'Ile, projet d'aménagement pour un lieu festif et convivial à Genève»*

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif

M. Muller tient à préciser en préambule que le projet est superficiel et qu'il n'a donc pas encore fait l'objet d'une étude précise et définitive.

Le projet, simple et modulable, prévoit:

1. de respecter l'environnement:
 - appropriation du Rhône avec des terrasses flottantes;
 - maintien de la promenade au Fil du Rhône (passerelle latérale);
 - nouveau pôle en relation avec les bâtiments voisins;
 - suppression de la verrue du restaurant actuel.

2. de renforcer l'accessibilité aux Halles:
 - reconstruction d'une passerelle couverte vers le quai Turretini;
 - couverture de la passerelle existante;
 - accès seul autorisé pour les taxis sur la place des Halles.

L'idée est d'associer diverses activités:

- restauration (wine bar, bar à tapas, terrasse flottante, restaurant chic (de type Spoon), grande brasserie, dancing, terrasse arborisée, etc.);
- animation (librairie, expositions);
- salle de divertissement (billard, fumoir, multimédia, jeux de hasard);
- médias (Radio-Lac et TV Léman bleu, centre de presse);
- locations diverses.

Le projet présente également quatre avantages:

- faisabilité dans un laps de temps réduit (trois à cinq ans);
- coût avantageux (6,4 millions de francs);
- création d'un lieu animé, branché, de ~3000 m² (y compris les surfaces extérieures);
- aménagement d'un lieu aujourd'hui désert, l'un des lieux actuels les plus indignes de Genève.

Plusieurs activités/établissements dans un même bâtiment est un concept qui correspond parfaitement à la tendance actuelle (à Paris, par exemple).

M. Muller estime que ce projet pourrait parfaitement s'intégrer dans le cadre du projet C (Musiques'Halles).

La gestion des lieux ne sera pas unique, mais multiple; d'autre part, la durée des baux ne devra pas excéder cinq ans.

La librairie, les surfaces dévolues à la restauration et les médias s'acquitteront de loyers commerciaux, la zone réservée à l'exposition sera subventionnée.

Quant aux autres surfaces, le type de bail est à définir.

D'autre part, M. Muller pense que les sous-sols, aujourd'hui immergés, pourraient éventuellement être réhabilités. L'estimation du coût d'une telle réhabilitation n'a toutefois pas été effectuée.

Les horaires d'ouverture respecteront les heures de police.

Les nuisances sonores ne créeront en outre pas de problème, les zones d'habitations étant assez éloignées du site.

Si certains des locataires actuels pourraient être intégrés dans le projet, il sera toutefois nécessaire, comme pour tous les autres projets d'ailleurs, d'essayer de négocier avec les locataires ne pouvant rester aux Halles de l'Ile.

Le magistrat précise également, dans un contexte plus général, que les baux des actuels locataires des Halles de l'Ile ont été dénoncés, mais que, la Commission de conciliation des baux et loyers ayant donné son accord pour leur renouvellement, il ne reste donc plus que la possibilité d'un recours auprès du Tribunal des baux et loyers.

Certains locataires accepteraient de quitter les Halles de l'Ile à condition que des indemnités leur soient versées ou que d'autres locaux leur soient donnés.

6. Séance du 26 avril 2001

6.1 Visite des Halles de l'Ile

La visite des Halles de l'Ile, dirigée par MM. Muller, conseiller administratif, Lassaue, juriste au département des finances, Cavaleri, chef de la GIM, et M^{me} Koelliker, du département des affaires culturelles, n'apporte guère d'éléments nouveaux à la commission.

Il faut malheureusement se rendre compte que le bâtiment, malgré tous les efforts, est par endroit très fortement dégradé par les graffitis divers et la saleté et qu'il ressemble plus à un no man's land ou à un cloaque qu'à un site donnant l'envie d'être fréquenté.

M. Cavaleri précise aux commissaires que seule la partie centrale des caves située sous le restaurant a été aménagée, mais que le reste des caves est immergé.

Il serait techniquement possible de réhabiliter cette partie pour des locaux d'appoint.

Pour en faire une zone accessible au public, cela dépendrait principalement des moyens financiers octroyés, puisque des sorties de secours devraient par exemple être créées.

Le coût de l'assèchement des caves et de leur aménagement risque toutefois d'être très élevé.

6.2 *Projet N° 27: halles du livre*

Audition de M^{me} Francine Bouchet

M^{me} Bouchet précise que son projet n'est pas complètement développé, puisque, avant de recevoir une demande d'audition de la commission des arts et de la culture, elle pensait que les jeux étaient faits.

Elle aurait d'autre part souhaité rencontrer des représentants du département des affaires culturelles, mais aucune réponse ne lui a été donnée.

M^{me} Bouchet, qui est présidente de l'Association des éditeurs suisses de langue française et membre du comité du Salon du livre, tient à dire en préambule que son projet concerne l'édition suisse romande, voire aussi suisse alémanique, et pas uniquement l'édition genevoise.

Après avoir appris l'existence du projet des bibliothèques municipales, M^{me} Bouchet avait décidé de renoncer à poursuivre sa réflexion sur les Halles de l'Ile.

Toutefois, la commission de mise en valeur du livre, seule instance de ce type en Suisse, qui regroupe le Département de l'instruction publique et le département des affaires culturelles, et dont elle fait partie, l'a poussée à poursuivre tout de même sa réflexion.

Les Halles de l'Ile constituent un lieu idéal:

- pour présenter de manière vivante la production romande au sens de l'actualité éditoriale et de l'actualité du patrimoine dans ce domaine;
- pour la création d'un centre d'analyse et de développement de tous les concepts, de toutes les techniques des projets liés à la production de l'écrit, tant sur le plan national qu'international.

Mettre les Halles de l'Ile au service du livre constitue une reconnaissance politique pour ce support, dont la forme et la diffusion seront probablement marquées par les nouveaux systèmes de communication.

C'est aussi rendre hommage à la tradition éditoriale de Genève.

C'est un projet:

- rassembleur: il concerne directement les écrivains, les chercheurs, les éditeurs, les imprimeurs, les relieurs, les graphistes, les libraires, les bibliothécaires, les documentalistes, les enseignants;
- démocratique: il profitera à tous les secteurs confirmés ou en devenir, tous âges confondus;
- éducatif: les écoles primaires et secondaires, professionnelles et l'Université seront inévitablement concernées par un tel lieu;
- il favorisera également les échanges avec d'autres organismes en Suisse et à l'étranger (Fondation Bodmer, OMPI, Centre national des lettres à Paris, Ecoles d'arts graphiques de Bâle, Strasbourg, etc.).

Les halles du livre comprennent quatre espaces:

1. Centre de documentation et librairie

Lieu de référence pour la mise en valeur du travail de l'édition genevoise et romande et des auteurs qu'elle représente.

Le fonds retenu pour le centre de documentation est choisi par un groupe de bibliothécaires sur proposition des éditeurs.

Une collaboration avec les bibliothèques municipales s'impose.

Si la mission du centre de documentation est de conserver le patrimoine, celle d'une librairie est de faire vivre tous les titres des catalogues.

Les libraires de la place gèrent la librairie.

Les librairies actuellement présentes dans les Halles pourraient être intégrées au projet; toutefois, le projet doit absolument être autre chose qu'un simple lieu de vente.

2. Lieu d'exposition

Les lieux d'exposition pour le livre sont peu nombreux à Genève.

Les expositions (5 à 10 par an) pourront être très ludiques et attrayantes.

3. Lieu d'animation-Forum

Les halles du livre devront être un carrefour des idées. Un volet «forum à thèmes» sera donc développé, sans restriction sur les thèmes abordés.

Des animations variées proposeront des conférences, des concerts thématiques, des lectures, des mises en espace de textes littéraires, des rencontres avec des auteurs, des chercheurs, des illustrateurs.

Création d'ateliers divers (écriture, illustration, etc.).

4. Bureaux-salle de conférence

Ces locaux sont destinés à des organismes directement concernés par le livre. Plusieurs d'entre eux ont été approchés et ont montré un grand intérêt.

Le but est de rassembler les personnes qui travaillent pour la même cause et de faciliter la communication entre elles.

M^{me} Bouchet regrette qu'actuellement on privilégie l'image par rapport à l'écrit.

En ce qui concerne l'intégration de son projet avec d'autres activités ou projets, M^{me} Bouchet est d'avis qu'il est difficile de répondre, puisqu'elle n'a parlé ni avec des responsables actuels des Halles de l'Ile ni avec les auteurs d'autres projets.

Mais, en tout cas, il serait nécessaire que tout le monde soit animé d'un dynamisme réel.

Pour M^{me} Bouchet, il est évident qu'un restaurant doit subsister et que l'on pourrait aussi ouvrir en parallèle des librairies-salons de thé.

Elle souhaiterait en priorité privilégier le volet «expositions», puis ensuite faire reconnaître le travail des éditeurs par le biais du centre de documentation.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur l'attractivité de ce projet. Comment pourra-t-il occuper tout l'espace des Halles de l'Île? Comment assurer des horaires aussi étendus que possible? Le public n'est-il pas trop restreint pour permettre des animations continues? Quid de l'aspect «enfant»?

Si l'attractivité d'un projet basé sur l'édition semble moindre que celle d'un projet dédié à la musique, il existe des exemples en Suisse alémanique qui se sont montrés très porteurs et qui ont eu un énorme succès.

D'autre part, la beauté du lieu lui-même est déjà un attrait.

De plus, le restaurant jouerait aussi son rôle.

Enfin, les expositions devront être conçues d'une manière graphique et des personnalités médiatiques seront conviées de temps à autre.

M^{me} Bouchet est prête à envisager des synergies avec d'autres activités, et en particulier avec la musique.

En ce qui concerne les enfants, M^{me} Bouchet, qui est éditrice pour enfants, indique que des expériences extraordinaires ont été faites ailleurs et qu'il suffit par conséquent de les répéter.

Elle est toutefois d'avis qu'il est important de représenter aussi les autres éditeurs et de donner ainsi une place particulière au livre en général.

En ce qui concerne l'«animation à toute heure», M^{me} Bouchet affirme qu'une telle animation pourra sans peine être trouvée. Elle devra se faire en fonction des événements et devra prévoir évidemment autre chose que le livre, par exemple la musique.

Les Halles de l'Île ne devront pas être une vitrine pour les librairies, elles ne doivent pas devenir uniquement un lieu d'achat/vente.

Les librairies pourront y faire acte de présence, mais le projet étant fait pour l'édition, son ambition est donc beaucoup plus large.

Le projet ne sera en aucun cas un mini-salon du livre reposant sur une seule personne, ne s'adressant qu'au grand public et aux professionnels et organisant des forums prétextes.

6.3 *Projet N° 31: «à l'Ile»*

Audition de MM. Tristan Pfund et Boris Siebold

Les auteurs du projet tiennent tout d'abord à remercier la commission de repêcher leur projet, puisqu'ils pensaient en effet, comme l'auteur du projet précédent, que les jeux étaient déjà faits.

L'origine du projet «à l'Ile» réside dans le fait que le lieu fait rêver ses auteurs depuis très longtemps, de par sa beauté et sa situation, et que ceux-ci ont d'autre part fait la constatation que les lieux de rencontre de nuit à Genève ont tous une connotation spécifique et réductrice.

Grands amateurs de jazz et fidèles de Cully et Montreux, ils ont donc imaginé une utilisation des Halles de l'Ile se rapprochant de ces festivals.

Leur projet est conçu comme un lieu de rencontre pour tous, associant:

La table

Ce volet constitue l'espace moteur de l'ensemble.

L'espace forum-bar-club, occupant le 1^{er} étage du bâtiment, à sa pointe sud-ouest, peut se transformer selon les besoins en:

- bar accueillant avec vue sur le Rhône, dont l'ambiance varie dans la journée au gré de la programmation musicale et des activités culturelles;
- club, le soir venu, permettant d'apprécier des performances musicales;
- forum, pour faire entrer la vie de la société à l'intérieur de l'ensemble. Il permet d'organiser des débats, des interviews, des petites émissions de radio ou télévision.

Une grande brasserie au rez-de-chaussée, de bonne qualité et à des prix raisonnables, respectant l'âme du bâtiment. Ce lieu reprend les locaux du restaurant actuel.

Trois terrasses: la terrasse existante, une terrasse sur la place de l'Ile et une terrasse centrale sous la verrière.

La culture

- Arcades littéraire et musicale à l'entrée du bâtiment, symbolisant la porte d'entrée de l'ensemble, de par leur emplacement, leur vocation culturelle et leur esprit convivial.
- Animations musicales, culturelles, gratuites et de bonne qualité.

Les médias (1^{er} étage)

La présence des médias dans l'ensemble lui permet de communiquer avec l'extérieur de manière optimale. Les médias participent à la vie du collectif en organisant/retransmettant débats de société sur le site, émissions, interviews, rencontres culturelles, informations, etc.

Ils sont représentés par une radio, une télévision, un ou deux journaux et les espaces Internet et presse du bar-club

L'intervention architecturale respecte le plus possible les espaces et les structures existantes.

Une galerie est construite, permettant ainsi de créer une salle de spectacle à l'étage.

Les auteurs du projet précisent aussi que le bâtiment devra être fermé la nuit et que la verrière et une passerelle latérale devront être réalisées.

Le projet d'aménagement comprend également des parois déplaçables sur rails, qui permettent de moduler les espaces du rez-de-chaussée. Ces espaces pourront ainsi aussi être loués à des privés pour diverses manifestations.

Ils permettront une pluridisciplinarité des activités.

L'idée est que les Halles fonctionnent de manière autonome au niveau commercial, mais les auteurs du projet précisent toutefois qu'ils n'ont jamais pensé que les Halles seraient gérées uniquement par des privés.

La Ville de Genève devrait en effet conserver un droit de regard, puisqu'il faudra très probablement assurer un subventionnement partiel du volet culturel.

L'ensemble est pris en charge par deux groupes de personnes: des acteurs commerciaux gérant l'aspect économique et des acteurs culturels organisant la vie culturelle de l'ensemble.

Les activités commerciales couvriront en partie le volet culturel, s'articulant par exemple autour de la musique, du théâtre et d'expositions (peinture et sculpture).

Le culturel et le commercial s'alimentent ainsi mutuellement, l'un offrant un contenu et une ambiance, l'autre permettant au tout d'être viable financièrement et économiquement.

Pour être économiques, les structures doivent être simples, les expositions de courte durée et en collaboration avec les galeries et les musées.

La diversité des activités doit impérativement être garantie, puisque dans le cas contraire, si quelqu'un n'aime pas un type d'activité particulière, il ne se déplacera pas.

La diversité attirera des gens différents et les Halles seront ainsi rendues à la population dans son ensemble.

Les auteurs rappellent qu'il s'agissait simplement de répondre à un concours d'idées.

Aucune estimation, ni financière ni du nombre de personnes nécessaires à l'exploitation du lieu, n'a par conséquent été réalisée; il ne s'agit en effet que d'une ébauche.

Pour être plus précis, le projet devrait bien évidemment faire l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie.

Le projet dépend aussi beaucoup de la volonté d'implication de la Ville de Genève.

MM. Pfund et Siebold ne voient aucun inconvénient à ce que des locataires actuels (la BD, par exemple) ou d'autres intervenants soient intégrés à leur projet, pour autant qu'un type d'activité ne devienne pas exclusif et que les activités choisies génèrent vraiment une animation.

Ils pensent que, sur l'exemple de lieux genevois qui organisent des animations de qualité sans moyens importants, les Halles de l'Île pourraient faire de même, en invitant parfois des artistes de renommée internationale.

Pour conclure, MM. Pfund et Siebold précisent que le projet ne vise pas à créer un lieu de reconnaissance culturelle.

Il s'agira d'un lieu attractif dans lequel la culture viendra en complément: on viendra d'abord au restaurant ou au café et ensuite on y verra quelque chose en plus.

7. Séance du 3 mai 2001

Remarque du rapporteur

Le rapporteur, avant d'entamer la relation du travail de discussion de la commission, tient à relever que la complexité de l'objet, mais aussi l'espacement intervenu entre les diverses séances de la commission n'ont guère contribué à l'avancement clair et précis du travail de la commission, les idées devant être «rafraîchies» pratiquement à chaque séance.

C'est pourquoi, dans les chapitres qui suivent, il pourra paraître à certains que la discussion est parfois répétitive.

Au terme des auditions qu'elle a souhaité effectuer, la commission se trouve quelque peu perplexe quant à la suite qu'elle doit donner à ses travaux.

En effet, si les projets qui lui ont été présentés sont intéressants, en totalité ou pour certains de leurs aspects seulement, aucun projet ne semble pourtant, à lui seul, pouvoir répondre à la volonté d'animation des Halles de l'Ile.

En outre, certains des cinq projets retenus par les services du magistrat ne semblent pas vraiment répondre «à la lettre» aux critères que mentionnait l'avis de soumission publique pour la gestion et l'animation des Halles de l'Ile lancée par le département des affaires culturelles (voir texte intégral en annexe):

«Elles (les Halles de l'Ile) doivent être dévolues à des activités, essentiellement culturelles, générant animation et emploi, par la fréquentation du public.

»Un objectif minimal de fréquentation pour les activités culturelles peut être estimé à 20 000 visiteurs annuels.

»La gestion sera assurée de préférence par une structure privée, sous la forme d'une personne morale (association, société anonyme ou société coopérative). Un éventuel soutien des pouvoirs publics ne pourra être envisagé que selon les normes usuelles qui régissent le subventionnement et pour des activités à but non lucratif.

»Les activités commerciales qui prendraient place aux halles devront trouver leur financement dans leurs propres recettes.»

Cette situation pose par conséquent un réel problème à la commission, les projets n'ayant pas été élaborés sur des bases similaires. Dès lors, comment doit-elle opérer pour faire avancer ce dossier?

Plusieurs commissaires seraient prêts à renvoyer telle quelle la proposition au Conseil administratif en lui demandant de revoir sa copie.

Mais, finalement, la commission est d'avis que le simple renvoi à l'expéditeur équivaldrait à gaspiller tant le travail de sélection des services du département des affaires culturelles, que le travail qu'elle a elle-même réalisé jusqu'ici.

Il est par conséquent préférable, dans un premier temps, de revoir le contenu des projets à la lumière des auditions, d'extraire les parties qui paraissent intéressantes, principalement sur les plans culturel et architectural.

Au terme de ce travail de synthèse, la commission pourra définir des critères de choix et d'évaluation qui permettront soit la désignation d'un projet particulier, ce qui semble pourtant déjà irréalisable, soit le renvoi de la proposition avec des options d'orientation pour le travail futur que les services du département des affaires culturelles devront effectuer.

A ce stade de la discussion, diverses questions primordiales se posent déjà, auxquelles la commission devra donner une réponse au cours de son étude:

1. Le site doit-il rester en mains publiques, doit-il être placé en mains privées ou géré de manière mixte privé/public?

Il conviendra de déterminer le type de gestion adéquat pour le site: la Ville de Genève, une fondation, des particuliers, une ou des associations, etc.

Les Halles de l'Île souffrant depuis toujours de l'absence d'une direction unique et forte, il apparaît d'ores et déjà essentiel de trouver une direction, quelle que soit sa forme, possédant un grand charisme et un solide leadership, mais surtout capable d'insuffler la vie au site.

2. Le projet doit-il être autonome à 100%?

La capacité d'autofinancement souhaitée devra être indiquée, sachant toutefois qu'il sera ardu d'autofinancer les activités culturelles. Un autofinancement ne sera très probablement réalisable que pour certaines activités du site.

3. Quel équilibre consommation/culture souhaite-t-on pour les futures Halles de l'Île?

Veut-on un lieu axé principalement sur le divertissement ou présentant également des volets culturels.

4. Les locataires actuels, ou certains d'entre eux, doivent-ils être intégrés dans le nouveau projet?

Les recours interjetés par les locataires bloquant la situation jusqu'en 2005, il conviendrait d'examiner soit les possibilités de les intégrer dans un projet, soit les compromis possibles avec certains d'entre eux.

La commission ne souhaite toutefois pas se lancer dans une discussion en plaçant d'emblée des obstacles réducteurs à l'étude.

Il faut faire abstraction de ces problèmes, puisqu'on réfléchit pour l'avenir.

Certains commissaires sont toutefois quelque peu surpris par les montants des loyers dont s'acquittent les locataires actuels. Certains loyers paraissent en effet peu élevés par rapport aux surfaces (voir annexes).

5. Définir le type de public que l'on souhaite toucher.

Le projet doit-il rassembler tous les publics par la diversité des activités, ou doit-il cibler un public particulier (musique, BD, livre, etc.)?

Au vu des auditions et des projets proposés, il apparaît déjà aux commissaires que le recours à un rassemblement de plusieurs projets sera très certainement

nécessaire si on souhaite atteindre le but premier de cette proposition: l'animation maximale du site.

De plus, lorsque l'on parle du caractère «public» des Halles, il faudrait aussi distinguer l'espace et la gestion.

Par exemple, si le projet des bibliothèques peut fonctionner financièrement, il n'est par contre pas certain qu'il réponde vraiment au critère d'animation, puisque qu'il ne concerne en effet pas tous les publics.

Il en va de même pour le projet concernant la BD.

Malgré l'excellent travail réalisé aujourd'hui par Papier Gras, il ne semble pas qu'un projet concernant la BD puisse vraiment animer l'ensemble du site.

6. Quid des idées architecturales émises?

Outre les modifications architecturales déjà prévues dans la proposition PR-104 (rétablissement de la verrière et passerelle piétonne latérale), certains projets proposent des idées intéressantes qui pourraient être retenues.

Il convient donc de distinguer les idées architecturales contenues dans un projet de son contenu lui-même.

Dans son étude, la commission devrait donc distinguer le contenu de l'enveloppe, mais en restant très attentive au fait que certaines options architecturales pourront avoir ensuite une grande incidence sur le contenu.

7. Un brainstorming entre les auteurs de certains projets pourrait-il être à envisager?

Comme cela a déjà été relevé, aucun projet ne semblant *a priori* pouvoir remplir à lui seul les Halles de l'Ile, les auteurs de certains projets ne devraient-ils pas être réunis pour élaborer un projet commun?

Ce cas de figure impliquerait toutefois le vote d'un crédit d'étude, puisqu'il paraît difficile de mandater les auteurs des projets, pour un travail bénévole et sans assurance d'une quelconque réalisation ultérieure.

A la suite de cette première discussion, mais constatant surtout qu'il est illusoire de penser que l'on trouvera un projet rassembleur, une très large majorité des commissaires est d'avis que la commission des arts et de la culture doit s'en tenir à définir un cadre, des axes et des critères, voire proposer le vote d'un crédit permettant l'approfondissement de certains projets, afin que les services du magistrat puissent ensuite mettre en forme un projet correspondant.

L'objectif de la commission doit par conséquent consister à établir le catalogue précis de ce qu'elle souhaite pour les Halles de l'Ile de demain.

8. Séance du 10 mai 2001

La commission reprend la discussion sur les critères déjà évoqués précédemment, toutefois aucune nouvelle idée ne fait son apparition.

Les idées suivantes, qu'il faut pour l'instant considérer comme idées forces resurgissent:

- il faut impérativement une direction forte et unique pour les Halles de l'Île, que celle-ci soit une fondation, une ou des associations ou une personnalité;
- il sera probablement nécessaire d'élaborer un projet sur la base d'un mixage entre certains des projets proposés;
- un équilibre doit être trouvé entre consommation et culture;
- le travail sera encore plus compliqué pour la commission s'il faut gérer le problème des locataires actuels.

Le fait vraiment marquant de cette séance est constitué par le courrier que les Verts ont adressé au président de la commission des arts et de la culture pour faire part de leur volonté de retirer leur projet B (N° 22) et expliquer les raisons de ce retrait (voir annexe).

9. Séance du 27 septembre 2001

Un commissaire est d'avis qu'il sera difficile d'avancer dans l'étude sans, à un moment donné ou un autre, se prononcer, même de manière générale, sur le fait de vouloir ou non tel ou tel des sept projets auditionnés.

La commission constate toutefois que l'exercice consistant à juger les projets est périlleux, puisque seuls certains projets sont vraiment aboutis, à savoir ceux que le département des affaires culturelles a retenus.

Il faudrait pouvoir juger tous les projets sur le même pied d'égalité, ce qui n'est malheureusement pas réalisable.

En effet, en amont de leur renvoi à la commission des arts de la culture, ils n'ont pas été traités de la même manière par le département des affaires culturelles, puisque, seuls les cinq projets sélectionnés ont fait l'objet d'un approfondissement.

La commission se trouve par conséquent à nouveau devant une importante difficulté, puisque les informations qu'elle possède ne sont en effet pas les mêmes pour tous les projets.

Les commissaires regrettent par conséquent que le texte de la proposition PR-104 n'ait pas été élaboré sur un canevas précis, sur une liste de critères iden-

tiques appliqués à chacun des projets présentés, retenus ou pas, et sur lesquels la commission aurait pu travailler de manière vraiment efficace.

Il convient également de rappeler que lors de l'audition des deux projets «repêchés», les auteurs de ces derniers avaient informé la commission de leur surprise d'être convoqués.

Ils pensaient en effet que les jeux étaient faits, puisque qu'ils n'avaient reçu aucun courrier officiel du département des affaires culturelles.

Cette situation pose donc aussi la question du respect, lors de la sélection des projets, des critères demandés dans le texte de la soumission publique, et donc de la réelle objectivité de cette sélection

Avec les moyens qui sont à sa disposition et à la lumière des diverses auditions, la commission formule tout de même les remarques générales suivantes sur les projets:

L'espace multimédia

Ce projet équivaut à la pure et simple municipalisation du site, municipalisation qui coûtera fort cher et qui n'assurera en tous les cas pas une animation optimale.

Et surtout, ce projet, qui a la préférence du département des affaires culturelles, ne correspond absolument pas aux termes de la soumission publique, ce qui paraît assez paradoxal à la majorité des commissaires.

Musiques'Halles

La commission doit admettre que le projet est très intéressant, très abouti et qu'il pourrait assurer l'animation des Halles de l'Ile.

Il s'agit toutefois d'un projet très coûteux, cela sur tous ses aspects, qui impliquera un subventionnement très important.

Maison de la bande dessinée et de l'illustration

Le projet comporte des aspects intéressants, mais la commission doute fort qu'il puisse vraiment animer le site.

Ce projet concerne un public beaucoup trop ciblé et pas une majorité de la population.

De plus, la prestation de l'auteur lors de son audition laisse quelque peu songeurs plusieurs commissaires quant à l'avenir de la gestion du lieu.

L'atelier urbain

Bien que le futur site soit dirigé par une personne en place depuis longtemps et connaissant parfaitement le lieu, ce qui constitue évidemment un avantage indéniable, les commissaires craignent que ce projet conduise, à court terme, à une municipalisation du site.

D'autre part, dans ce cas aussi, les commissaires ne sont pas convaincus que le projet puisse animer le site de manière vraiment optimale.

Halles du livre

La commission tient évidemment compte du fait qu'il s'agit de l'un des projets qui n'ont pas fait l'objet d'un approfondissement. Toutefois, les commissaires doutent que ce projet soit vraiment porteur pour une animation maximale des Halles de l'Ile.

Le projet est certes intéressant, mais pas enthousiasmant. Il concerne surtout un public trop ciblé et donc pas non plus la majorité de la population.

«à l'Ile» et «Les Halles de l'Ile, projet d'aménagement pour un lieu festif et convivial à Genève»

Comme pour le projet de halles du livre, il s'agit de projets non aboutis.

Ces deux projets sont très convergents, ils sont très intéressants en ce qui concerne leurs aspects architecturaux et de l'animation; par contre, le volet culturel est quelque peu minimaliste.

La commission constate qu'il lui est impossible d'entrer plus en détail sur les projets, sans obtenir des informations complémentaires pour certains d'entre eux, informations nécessitant un important travail de la part des auteurs des projets concernés.

Il ne s'agit tout simplement pas de son travail, elle n'est pas formée pour cela et n'en a d'ailleurs pas non plus les moyens.

Les futures Halles de l'Ile doivent résulter du plus large consensus possible, et il est évident, mais cela l'est depuis longtemps, qu'aucun projet ne rassemblera une quelconque majorité au sein de la commission des arts et de la culture.

De plus, comme il l'a déjà été dit précédemment, il n'est pas non plus envisageable qu'un «mixage» des projets soit réalisé par les commissaires, ceux-ci n'étant pas formés pour ce travail.

La commission décide dès lors de s'attacher à déterminer précisément les critères et les lignes directrices qui permettront alors de mandater le département des

affaires culturelles pour élaborer un projet se rapprochant le plus près possible du cadre ainsi défini.

Les idées générales suivantes sont énoncées:

1. la commission, unanime, ne veut pas d'une municipalisation du site ou de la création d'une nouvelle administration;
2. la commission souhaite qu'un projet «populaire» soit élaboré pour les Halles de l'Ile, projet qui devra concerner le plus large éventail possible de population;
3. la commission penche plus pour une diversité des activités que pour un projet unitaire;
4. les critères définis seront la synthèse des souhaits de la commission des arts et de la culture pour les Halles de l'Ile de demain;
5. il faut impérativement éviter la création de «chapelles» dans les Halles de l'Ile, qui, comme c'est le cas aujourd'hui, l'empêcheront de vivre.

10. Séance du 4 octobre 2001

La commission travaille désormais sur la base d'un document établi par le rapporteur, soit une synthèse de tous les critères et souhaits déjà émis par les commissaires au cours de l'étude de la proposition PR-104.

Les principaux critères servant de base à la réflexion sont les suivants:

Critères financiers et de gestion

Une direction unique (personnalité ou groupe) possédant un fort leadership.

La responsabilité des futures Halles de l'Ile devra reposer sur une personne ou un groupe clairement identifié, qui assurera la coordination et le leadership.

L'interlocuteur avec la Ville de Genève doit être unique, et cela même si chacun des secteurs est géré par des personnes différentes.

Pas de nouvelle administration municipale

Le projet pourrait intégrer une antenne ou une instance municipale, mais en aucun cas il ne doit s'agir d'une municipalisation des Halles de l'Ile.

Autofinancement maximal, autant que possible

Il faut comprendre par cette formulation que certaines activités peuvent être autofinancées, mais que d'autres devront être soutenues.

Création d'une fondation de gestion

Une fondation serait un bon exemple d'interlocuteur unique.

On pourrait imaginer des loyers perçus par la fondation, qui s'acquitterait d'un droit de superficie ou d'un loyer global à la Ville.

Le terme de fondation paraît toutefois trop restrictif, puisqu'il pourrait s'agir aussi d'un privé ou d'une association

Critères architecturaux

- Rétablissement d'une verrière.
- Construction d'une passerelle piétonnière latérale type BFM.
- Construction éventuelle d'une passerelle reliant les Halles de l'Ile au quai Turretini.
- Possibilité de fermeture des bâtiments.
- Redistribution des locaux en fonction des activités du lieu.

Deux critères architecturaux, qui avaient semblé intéressants au premier regard, ne sont pourtant pas retenus:

- la réhabilitation des caves immergées, principalement en raison du coût qu'elle engendrerait. Il faudrait de plus envisager des équipements très coûteux pour assurer la sécurité du public;
- la suppression de la verrière sur le Rhône du restaurant actuel, pour laisser une certaine liberté d'action architecturale dans l'élaboration d'un projet définitif.

Critères-cadres

- Mixité des publics (âges et catégories sociales).
- Très larges horaires d'ouverture (365 jours sur 365, de 6 h à 2 h).
- Equilibre entre aspects culturels, consommation et animation.
- Activités permettant une fréquentation maximale des lieux.
- Souplesse des baux.

La commission est d'avis que c'est à l'entité responsable de gérer les baux, et non à la Ville. Il convient donc de trouver des contrats qui ne soient pas de type commercial, afin d'assurer une certaine souplesse d'attribution et de résiliation à la future entité responsable des Halles de l'Ile.

Une commissaire rappelle toutefois qu'il existe une loi sur les baux et loyers et qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Le recours à des contrats de prestation pourrait être la bonne solution.

Critères culture/divertissement/consommation

Il y a deux manières de procéder:

1. choisir les thèmes d'activités que l'on veut voir être représentés dans les Halles de l'Île;
2. laisser ouvert et ne pas donner de directives.

En dehors de la présence d'un espace multimédia avec un cybercafé et des activités musicales diverses, éléments cités plusieurs fois depuis le début de l'étude, la commission ne s'est pas encore forgée une opinion précise sur les activités qui devraient être intégrées dans le projet des Halles de l'Île, une réflexion doit donc encore se faire.

Souhaits divers

Plusieurs commissaires pensent qu'il faut associer la population à la recherche du meilleur projet, puisque c'est à elle qu'il sera bien évidemment destiné.

Un sondage pourrait servir à donner des orientations.

Il n'est toutefois pas certain que cette manière de faire facilite vraiment l'élaboration d'un quelconque projet, puisque chacune des personnes qui participera à ce sondage risque fort d'avoir une idée toute personnelle, et différente de celle des autres, de ce qu'elle souhaite pour les Halles de l'Île.

Les commissaires formulent encore quelques recommandations dont il conviendrait de tenir compte.

Il s'agit de critères complémentaires présentant un intérêt réel pour l'élaboration d'un projet, mais critères non prioritaires. Ils ne devront être pris en compte que dans la mesure où il sera vraiment possible de les réaliser:

- agrandissement de l'esplanade (place de l'Île);
- valoriser/optimiser la relation du bâtiment avec l'élément liquide;
- gestion des baux sous la responsabilité de l'entité responsable des Halles de l'Île;
- gestion liée à un contrat de prestation.

La commission se pose une dernière fois la question de la manière dont ses travaux doivent être conclus:

- Faut-il établir une liste des projets que la commission ne souhaite pas pour les Halles?
- Faut-il mandater le Conseil administratif pour approfondir 4-5 projets?

- Faut-il simplement renvoyer la proposition au magistrat en disant que la commission souhaite une mixité des projets?
- La commission doit-elle mixer elle-même les projets?

Ceux-ci étant toutefois pratiquement tous «monomaniaques», le travail sera extrêmement ardu, voire impossible.

Pour répondre à ces interrogations récurrentes, il convient tout d'abord d'affiner la formulation des critères qui ont été énoncés et de compléter les vides que la commission a laissés, en particulier les activités à intégrer dans le site.

Une fois ce travail réalisé, la situation devrait être beaucoup plus facile à gérer, des projets s'éliminant en effet d'eux-mêmes selon les critères déterminés.

11. Séance du 25 octobre 2001

Remarque du rapporteur:

La formulation des critères a fait l'objet de plusieurs «remaniements» au cours des séances de la commission.

Aussi, afin de ne pas rendre inutilement fastidieuse la lecture du rapport, l'évolution détaillée n'est pas mentionnée dans ce dernier.

L'ultime séance d'étude de la commission sur la proposition PR-104 est consacrée à l'affinement des critères définis lors de séances précédentes.

Certains ne soulevant plus aucune discussion, seules les modifications touchant ceux ayant fait l'objet de remarques fondamentales sont donc retranscrites ci-après:

Critères-cadres

Très larges horaires d'ouverture

Une ouverture 365 jours sur 365, de 6 h à 2 h, paraît irréalisable à plusieurs commissaires.

Il faut être conscient que de tels horaires ne pourront être appliqués qu'à certaines des activités et non à toutes les activités du site.

Cela risque également de provoquer des problèmes de nuisances.

Certains commissaires souhaiteraient qu'une formulation plus générale soit adoptée, pour laisser une plus grande flexibilité dans la gestion du bâtiment.

Ce critère ne doit en tous les cas pas être rédhibitoire, il doit être compris plus comme un souhait que comme une exigence.

La formulation «idéalement 365 jours sur 365» rassemble finalement l'unanimité de la commission.

Gestion/fonctionnement

Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation municipale, assumant la responsabilité de la coordination et du leadership.

Les commissaires souhaitent que la formulation soit plus précise, afin que l'on comprenne bien que l'on ne veut pas que le projet soit une nouvelle administration municipale.

La formulation «...qui ne soit pas une émanation de l'administration municipale...» est finalement retenue.

Privilégier, autant que possible, le principe de l'autofinancement

La commission est parfaitement consciente que l'autofinancement global des Halles de l'Ile est illusoire.

Si le volet commercial peut être autofinancé, le volet culturel le sera plus difficilement.

Il convient donc de préciser la formulation par «...le principe de l'autofinancement pour toute activité commerciale...»

Consommation/animation

Au cours de son étude, la commission n'ayant pas émis de manière tranchée d'opinion sur les activités qu'elle souhaitait voir représentées dans les Halles de l'Ile, il s'agit bien évidemment du volet qui soulève le plus de discussion.

Le principal aspect soulevé est la présence permanente ou non de médias (radio, télévision, journaux) dans le site.

La présence des médias est évidemment indispensable à l'animation du lieu, mais doit-on vraiment privilégier tel ou tel média genevois?

Si la présence d'une radio locale crée effectivement une animation, citer un média en particulier paraît réducteur à une majorité de la commission. Celle-ci se détermine finalement pour l'implantation d'un local permettant à des médias d'être présents pour des événements particuliers, et donc pas pour la présence d'un média particulier en permanence sur le site.

Des missions pourront aussi parfaitement être confiées à des médias locaux.

Les commissaires sont également d'avis que le lieu est idéal pour y implanter un point d'information municipale.

Cette formulation permet en effet d'englober aussi bien un lieu accueillant le public qu'un affichage électronique donnant accès aux divers aspects de la vie municipale.

La présence de la «musique» a été très souvent évoquée au cours de l'examen de la proposition, toutefois de manière toujours très large. Le type de musique que l'on souhaite avoir aux Halles de l'Île ne devrait-il pas être défini?

Face à la difficulté de la tâche, les commissaires optent pour la mention «d'activités musicales», qui permettra de laisser le champ libre au département des affaires culturelles ou aux futurs utilisateurs, plutôt que d'imposer un type particulier qui sera réducteur pour l'élaboration d'un projet.

Critères et recommandations complémentaires, mais non prioritaires

Valoriser/optimiser la relation du bâtiment avec l'élément liquide.

Par ce critère, la commission souhaite indiquer qu'elle veut que la relation du bâtiment avec l'élément sur lequel il est implanté soit optimisée.

Plusieurs projets faisaient mention d'interventions architecturales (par exemple agrandissement des fenêtres permettant de voir le fleuve) qu'il conviendrait aussi d'étudier.

Remarques du rapporteur:

Au terme des travaux de la commission, il est important de remarquer que le texte définitif qui a été adopté résulte du travail consensuel de tous les commissaires.

C'est la raison pour laquelle il n'a été procédé à aucune prise de position officielle des partis, la commission se limitant à se prononcer sur le texte qui est proposé ci-dessous.

Ce sujet particulièrement important de la réhabilitation des Halles de l'Île, l'un des plus beaux lieux de la Ville de Genève et aussi l'un des serpents de mer de notre municipalité, n'a donc pas déclenché, comme on aurait pu le craindre, de violent combat politique.

Au cours de l'étude, il a été parfois évoqué que ce qui était proposé à l'examen de la commission faisait parfois regretter que les Halles de l'Île n'aient pas été remises à Vacheron et Constantin... et pourtant, malgré la complexité du sujet et les difficultés rencontrées, la commission a travaillé en parfaite harmonie. Il convient de le signaler.

Les commissaires ont réfléchi pour les Halles de l'Île de demain, avec les moyens dont ils disposaient, en parfaite collaboration et en parfaite objectivité.

Au vu des projets proposés et présentés, la solution d'établir un catalogue de critères précis, qui exclut évidemment un parti pris pour tel ou tel projet, est très certainement la seule, la plus sage et la plus constructive que la commission des arts et de la culture pouvait choisir de suivre.

Il est évident que les conclusions auxquelles arrive la commission des arts et de la culture ne sont que le commencement du travail de réhabilitation des Halles de l'Ile.

Un travail important doit désormais être réalisé par le département des affaires culturelles pour élaborer le projet définitif d'animation des Halles de l'Ile, sur la base des critères définis par la commission et en s'appuyant le cas échéant sur les projets présentés.

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-104, la commission des arts et de la culture vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité, de refuser le projet de résolution proposée dans la PR-104 du Conseil administratif et d'accepter le texte de la motion suivante:

PROJET DE MOTION M-239

Considérant qu'aucun des projets présentés dans la proposition PR-104 ne rapporte l'assentiment majoritaire de la commission des arts et de la culture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet visant à améliorer l'animation des Halles de l'Ile et répondant aux critères suivants:

1. Critères prioritaires

Critères-cadres

- Mixité des publics (âges et catégories sociales).
- Très larges horaires d'ouverture, idéalement 365 jours sur 365.
- Une attention toute particulière doit être apportée au dimanche.
- Equilibre entre les aspects culturels, consommation et animation.
- Activités permettant une fréquentation maximale des lieux.

Gestion/fonctionnement

- Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation de l'administration municipale, assumant la responsabilité de la coordination et du leadership.
- Privilégier, autant que possible, le principe de l'autofinancement pour toute activité commerciale.

Architecture

- Rétablissement d'une verrière.
- Construction d'une passerelle piétonnière latérale, éloignée du mur, côté quai Turretini.
- Prévoir une possibilité de fermeture des bâtiments.
- Redistribution des locaux en fonction des activités du lieu.

Consommation/animation

- Un espace multimédia comprenant, par exemple:
 - un cybercafé;
 - un studio de production utilisable par la radio et la télévision, contribuant à l'animation du lieu.
- Un point d'information municipale.
- Des établissements publics divers (bars, restaurants de différents types, brasserie, etc.).
- Des activités musicales.
- Un espace consacré à la bande dessinée.

2. Critères complémentaires, mais non prioritaires

- Etudier une nouvelle conception de la place de l'Ile, qui pourrait inclure la construction d'une passerelle reliant les Halles de l'Ile au quai Turretini et une terrasse sur le Rhône.
- Valoriser la relation du bâtiment avec le cours du Rhône.
- Gestion des baux ou autres conventions sous la responsabilité de l'entité responsable des Halles de l'Ile.
- Gestion liée à un contrat de prestation pour chaque activité.

Annexes:

- Courrier des Verts - Section Ville de Genève
- Texte de la soumission publique pour la gestion et l'animation des Halles de l'Ile
- Halles de l'Ile - superficie des locaux
- Etat locatif des Halles de l'Ile au 27 avril 2001

LES VERTS

Section Ville de Genève

VILLE DE GENEVE

Secrétariat général - CONSEIL MUNICIPAL
Commission des arts et de la culture
M. Bernard PAILLARD, président
Palais EYNARD
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 14 juin 2001

CONCERNE : Halles de l'île - PR-104

Monsieur le Président,

Comme nos commissaires l'ont laissé entendre plusieurs fois, nous serions enclins à retirer le projet des VERTS (N° 22), qui fait partie, sous la mention Projet B, des trois projets retenus par le CA.

Toutefois, le conditionnel s'impose.

INTRODUCTION

Notre projet, initialement proposé et rédigé par Alain GALLET, membre des VERTS, a été accepté par notre parti en Assemblée générale le 25 mai 2000.

Or il se trouve aujourd'hui repris et amplifié par le projet des Musiques'Halles, dont il faut relever qu'aucun membre des VERTS, ni aucune instance du parti, n'ont été associées à sa conception. Alain GALLET l'a rédigé sous sa propre responsabilité.

Ce projet, dont nous n'avons pris connaissance qu'après qu'il ait été déposé officiellement, nous semble cependant s'articuler judicieusement aux orientations contenues dans la Soumission publique parue début juillet 2000.

Alors que le projet des VERTS est orienté vers la gestion directe (municipalisée), le projet des Musiques'Halles prend appui sur une gestion déléguée, ce qui lui autorise une plus grande souplesse de gestion et un meilleur potentiel d'adaptation et de développement, plus respectueux des deniers publics. Alors que le projet des VERTS ne faisait que mentionner des collaborations, les Musiques'Halles nous apparaît ouvert à plusieurs partenariats privés ou associatifs. Enfin c'est un projet qui donne des pistes concrètes à la nécessaire restitution de l'espace public aux plus larges publics, en particulier en restant ouvert aussi la nuit, et les week-end, ce que ne font pas les Bibliothèques municipales, à qui le projet des VERTS confiait une part prépondérante. A ce stade de la réflexion, il nous semble suffisamment convainquant pour faire partie des projets sélectionnés pour l'établissement d'un projet définitif, via un crédit d'études dont sera saisi le Conseil municipal.

L'orientation globale qui structure le PR-104 autour de la musique, et de tout ce qui la rend médiatisée, nous semble à même de drainer de très larges publics. La musique en effet est un support qui peut être partagé simultanément par de nombreuses personnes. Elle rend toute manifestation festive, comme l'a prouvé le

Festival AGIR 21, et comme va le démontrer une fois de plus la toute prochaine Fête de la musique.

MOTIFS

Au moment où la triste histoire des Halles des l'Île nous montre à quel point il est nécessaire d'avoir pour ce lieu très sensible sur le plan de l'urbanisme, une vision globale, fédérative, rassembleuse, le projet des VERTS, comme bien d'autres projets qui ne tiennent que sur quelques pages, se révèle trop sommaire et mériterait d'être retiré. Depuis quatre mois la Commission est saisie du dossier PR-104, et malgré les auditions sélectives du mois de mars, le débat, loin de se clarifier, semble se perdre dans un « flou artistique » de plus en plus prononcé et particulariste.

Nous tenons donc à souligner deux choses:

- 1 - Si nous sommes enclins à retirer le projet des VERTS, c'est pour contribuer au nécessaire effort de synthèse, seul à même d'éviter la dispersion au moment de tomber d'accord sur une orientation générale, dont les contours précis feront justement l'objet d'un crédit d'étude subséquent. Si gouverner c'est choisir; il faut aussi trancher rapidement pour éviter que ce dossier délicat ne retombe dans l'ornière et l'abandon qui sont les stens depuis des années.
- 2 - Il nous semble que les légitimes inquiétudes qui se sont faites jour dans vos débats (sur le type de gestion, étatisée ou déléguée, sur le coût de la gestion et le montant de la subvention, sur la présence de structures commerciales, sur le profil des cafés-restaurants, sur l'animation et le futur statut d'espace public, enfin sur le sort réservé aux structures actuelles et à leurs locataires) pourraient faire l'objet d'amendements. Ainsi le Conseil municipal serait assuré de garder le contrôle dans l'évaluation du projet choisi, y compris dans l'établissement de sa version définitive. Le travail qui a été réalisé depuis quatre mois n'aura pas servi à rien.

CONCLUSION

Enfin, nous nous permettons de mentionner que par deux fois au moins, lors du vote du crédit d'études et lors du vote du projet définitif, le Conseil municipal aura l'occasion de poser un regard critique sur l'évolution de ce dossier.

C'est dire si les prérogatives du Conseil municipal ne risquent pas d'être lésées.

Vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu porter à ces lignes, et de la lecture que vous en ferez aux autres commissaires, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs messages.

Pour LES VERTS - Ville de Genève
Jean-Dominique MICHEL
Président



LES VERTS - parti écologiste genevois

14, rue des Voisins, case postale 345, 1211 GENEVE 4, TÉL. : 022-800.38.48, FAX: 022-800.38.49
CCP 12-1262-9 e-mail : ge@verts.ch <http://www.verts.ch/ge>

Ville de Genève
Département des affaires culturelles

Soumission publique
pour la gestion et l'animation
des Halles de l'Ile

Descriptif des conditions cadres à respecter dans la conception et la gestion du projet

Rappel de la situation géographique et de l'existant

Situées en l'Ile au milieu du fleuve, au cœur de la Ville, dans le quartier des banques, du commerce et du tourisme, les Halles sont constituées de deux corps de bâtiments allongés, disposés en U, de deux niveaux, avec une allée centrale en l'état non couverte.

En annexe, un plan schématique du rez-de-chaussée et de l'étage.

Principes

Les Halles doivent rester un bâtiment public.

Le libre passage des piétons doit y être maintenu.

Elles doivent être dévolues à des activités, essentiellement culturelles, générant animation et emploi, par la fréquentation du public.

Objectif de fréquentation

Un objectif minimal de fréquentation pour les activités culturelle peut être estimé à 20'000 visiteurs annuels.

Interventions architecturales

Il est prévu le rétablissement de la verrière couvrant la cour et la fermeture de celle-ci du côté de la place de l'Ile. Le passage public longitudinal en direction du pont de la Coulovrenière et de la promenade des Lavandières sera alors assuré par une passerelle extérieure au bâtiment sur son flanc, côté rive droite. A l'intérieur du bâtiment, les différents espaces pourront être modulés en fonction des activités et de l'affectation. Enfin, on pourrait envisager de déplacer le restaurant côté place de l'Ile et de supprimer l'ajout actuel au sud-ouest du bâtiment.

Structure de gestion

La gestion sera assurée de préférence par une structure privée, sous la forme d'une personne morale (association, fondation, société anonyme ou société coopérative). Un éventuel soutien des pouvoirs publics ne pourra être envisagé que selon les normes usuelles qui régissent le subventionnement et pour des activités à but non lucratif. Les activités de nature commerciale qui prendraient place aux Halles devront trouver leur financement dans leurs propres recettes.

Halles de l'île

Superficie de chaque locataire

Rez-de-chaussée

- Restaurant: 370 m² + sous-sol (allée centrale)
- Librairie d'architecture: 138 m²
- CARAR: 225 m²
- Centre genevois de l'artisanat: 127 m²
- Librairie des Comestibles: 40 m²
- Arcade vacante: 45 m² (sauf erreur occupée actuellement par la Librairie des Comestibles comme dépôt)

Etage

- Studio: 56 m² (département des affaires culturelles)
- Studio: 36 m² (département des affaires culturelles)
- Studio: 36 m² (département des affaires culturelles)
- Studio: 36 m² (département des affaires culturelles)
- Atelier vacant: 36 m²
- Atelier groupe Vaisseau: 56 m²
- Radio-Lac: 20 m²
- Radio-Lac: 56 m²
- Radio-Lac: 38 m²
- Radio-Lac: 36 m²
- Radio-Lac: 77 m²
- Studio: 56 m² (département des affaires culturelles)
- Papiers Gras: 115 m²

Total: 1'599 m²

Données en provenance de la gérance immobilière municipale.

Sur l'utilisation des 5 studios par le département des affaires culturelles: voir la réponse à la question écrite No 51 du 16 avril 1997.



Gérance immobilière municipale
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1211 GENEVE 3
Tél : 022 - 418 23 50 Fax : 022 - 418 23 51

Etat locatif annuel au 27 avril 2001

Immeuble : Ile 1, (Place de l') - Halles de l'Ile - 1204 GENEVE
Propriétaire : LA VILLE DE GENEVE

N° : 3463
Page : 1 / 1

Ref.	Étage	Local	Locataire	Entrée	Rés/ Ren	Echéance	Loyer	Charges	Divers
00.000.11	Rez-de-chaussée	Restaurant - fermage 1873	Paul et Sylvie MATHIEU	01.04.1985	6	12 31.03.2002	111,286.00	1,450.00	1,308.00
00.001.03	Rez-de-chaussée	Arcade	David ROSSI	01.08.1991	6	12 31.07.2002	13,248.00	1,200.00	528.00
00.003.01	Rez-de-chaussée	Arcade	VG/ CHAUFF/SALLE CARAR	01.03.1981	1	12 28.02.2002	60,750.00		
00.004.01	Rez-de-chaussée	Arcade	VG / DIV. ARTS & CULTURE Sect. accuei	01.03.1981	1	12 28.02.2002	60,750.00		
00.005.02	Rez-de-chaussée	Arcade	*Vacant ex-RADIO-LAC SA	16.05.1997					
00.006.05	Rez-de-chaussée	Arcade	RAMONI EMILIEENNE - LIBRAIRIE	01.11.1993	6	12 31.10.2001	6,000.00	900.00	528.00
10.101.02	1er étage	Atelier	VG / DIV. ARTS & CULTURE Sect. accuei	01.02.1998	1	12 31.01.2002	8,556.00		
10.102.01	1er étage	Studio "A"	VG / DIV. ARTS & CULTURE Sect. accuei	01.03.1981	1	12 28.02.2002	5,400.00		
10.103.01	1er étage	Studio "B"	VG / DIV. ARTS & CULTURE Sect. accuei	01.03.1981	1	12 28.02.2002	5,400.00		
10.104.02	1er étage	Studio "C"	VG / DIV. ARTS & CULTURE Sect. accuei	01.03.1981	1	12 28.02.2002	5,400.00		
10.105.02	1er étage	Atelier	*Vacant ex-Feu Philippe HIRSCHI	01.06.1984	1	12 30.05.2001	5,400.00	1,080.00	
10.106.01	1er étage	Atelier	Tomi PIRON	01.03.2001	3	12 31.12.2001	5,424.00		
10.107.02	1er étage	Divers	RADIO-LAC SA	01.01.1981	6	12 30.04.2002	8,556.00	1,500.00	
10.108.04	1er étage	Divers	compris sous: 3463.10.108.04	01.05.1992	6	12 31.05.2002	56,760.00	6,300.00	
10.109.03	1er étage	Divers	RADIO-LAC SA	01.05.1992	6	12 30.04.2002			
11.110.02	1er étage	Atelier	compris sous: 3463.10.108.04	16.05.1997	12	12 31.12.2002			
11.111.03	1er étage	Atelier	RADIO-LAC SA	01.05.1992	6	12 30.04.2002			
11.112.04	1er étage	Atelier	compris sous: 3463.10.108.04	01.01.1995	1	12 31.12.2001	8,400.00		
11.113.01	1er étage	Divers	Roland MARGUERON	01.09.1987	6	12 31.08.2002	12,336.00	1,200.00	
Total annuel							362,842.00	12,550.00	2,364.00

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je souhaiterais faire quelques remarques qui se limiteront au travail de la commission et à certaines des décisions qui ont été prises, puisque les détails sur les projets examinés se trouvent dans le rapport et ses annexes.

Au vu du résultat du vote de la commission, qui a accepté à l'unanimité sa propre motion M-239 en lieu et place de la résolution de la proposition PR-104, l'étude approfondie qui a été réalisée l'a été de manière totalement consensuelle, ce qui, au premier abord, pouvait sembler ne pas être le cas. En effet, je vous rappelle que la proposition de maintenir Vacheron & Constantin SA en ville de Genève, premier round sur cet objet des Halles de l'Île, avait vu se dérouler un solide combat politique. On pouvait donc logiquement penser que, pour la proposition PR-104, il en irait de même. Or il n'en fut rien, puisque, et il faut le relever, le travail de la commission s'est accompli en parfaite harmonie, sans jamais de clivage gauche droite. Evidemment certains ont déjà dit, ou vont peut-être dire, que le résultat du travail de la commission ne fait guère avancer les choses, puisque ce dont elle a accouché ne fait que relancer la machine, aucun des objets proposés n'ayant trouvé grâce à ses yeux. Ce n'est toutefois pas le cas, et, s'il est vrai que le site ne pourra pas être ouvert dès demain – mais les recours des locataires ne le permettent de toute façon pas jusqu'en 2004 – le Conseil administratif est désormais en possession d'un catalogue de souhaits, les uns que la commission a souhaité impératifs, les autres complémentaires, lui permettant de mettre en œuvre un projet pour les Halles de l'Île.

Comme vous avez pu le voir dans le rapport PR-104 A, pour aboutir à ce catalogue de critères, la commission a auditionné les représentants des quatre projets sélectionnés par le département des affaires culturelles, le cinquième, celui des Verts ayant été retiré par ses auteurs, ainsi que trois autres projets qui lui avait paru intéressants dans la liste des projets de la proposition PR-104. Au terme de ces sept auditions, si la commission des arts et de la culture n'a pas pu se prononcer sur un projet particulier et unique pour l'animation des Halles de l'Île, c'est tout simplement qu'elle s'est rapidement rendu compte qu'aucun des projets proposés ne pourrait répondre à lui tout seul à une animation optimale des Halles de l'Île, cela pour diverses raisons. Soit le volet financier paraissait trop lourd pour la Ville, par exemple, par la municipalisation du site, ou risquait de devenir un gouffre à subventions, soit le volet culturel était trop minimaliste par rapport au volet commercial, soit les volets cultures et animations étaient trop axés sur un public ciblé, pas vraiment représentatif d'une majorité de la population.

Dès lors, trois solutions se présentaient à la commission. La première était le renvoi pur et simple de la proposition PR-104 au Conseil administratif. La seconde consistait dans le mixage des projets présentés pour dégager un nouveau projet, puisque, comme je l'ai dit, il était déjà évident que le recours à un mélange

des projets s'imposait pour qu'une animation optimale des Halles de l'Île puisse être garantie. La troisième solution résidait dans l'établissement d'un catalogue de critères permettant au département des affaires culturelles de présenter un projet répondant à ces critères.

La première solution, le renvoi pur et simple de la proposition PR-104 au Conseil administratif a été très vite abandonné, puisque cela aurait représenté le gaspillage de l'important travail de sélection déjà effectué par les services du département des affaires culturelles et il faut ici les en remercier, mais aussi cela aurait gaspillé le travail que la commission avait elle aussi déjà réalisé jusqu'à ce moment-là.

La seconde solution, le mixage des projets, a été examinée, mais la commission s'est vite rendu compte qu'elle n'avait pas les moyens d'entreprendre cette étude, cela principalement pour deux raisons: d'une part, les commissaires n'étaient pas formés pour ce genre de travail et ils n'étaient pas non plus des professionnels des questions commerciales et culturelles; d'autre part, et surtout, si la commission avait tenté l'exercice, les informations qu'elle possédait sur les projets n'étant pas identiques, certains projets retenus ou pas par le département des affaires culturelles n'étant pas tous aboutis de manière vraiment précise, le travail n'aurait pu être que partiel, subjectif et peu concluant.

La troisième solution, l'établissement d'un catalogue de critères, s'est donc, si j'ose dire, presque naturellement imposée. Un catalogue de critères permettrait aux services du département des affaires culturelles, soit de mixer simplement les projets proposés pour permettre de profiter des meilleures idées, soit d'en élaborer un nouveau avec d'autres intervenants. Il faut remarquer que l'idée émise par certains commissaires de réunir les auteurs des sept projets, ou de certains d'entre eux seulement, afin de créer le projet des Halles de l'Île de demain, peut parfaitement être appliquée par le département des affaires culturelles.

Pour définir les critères, les projets dont les auteurs ont été auditionnés par la commission ont tout d'abord été examinés plus en détail et discutés. Il s'agissait tout d'abord de déterminer les aspects que nous pouvions retenir et transformer en critères d'élaboration pour le futur projet des Halles de l'Île. Nous avons ensuite ajouté d'autres critères, pour aboutir finalement à la motion M-239 de la commission qui est discutée ce soir.

Si la plupart des critères définis ne demandent pas vraiment de précisions, je voudrais tout de même apporter quelques éclaircissements sur certains d'entre eux. Il faut tout d'abord préciser que, si la formulation de certains de ces critères a volontairement été choisie très large, c'est afin de ne pas créer d'obstacles rédhibitoires, et surtout pour laisser un maximum de liberté dans l'élaboration d'un projet.

Parmi les critères-cadres de la motion M-239, l'un des critères importants était celui des horaires. La commission a souhaité que le projet qui sera élaboré permette une animation maximale. Cela signifie que les Halles de l'Île devront être ouvertes 365 jours sur 365, depuis très tôt le matin jusqu'à tard le soir, d'où le terme «idéalement» qui figure dans le deuxième critère-cadre de cette motion et qui permet d'envisager un horaire particulier pour chacune des activités du site. Chacune de ces dernières ne peut évidemment pas se dérouler de 6 h du matin à 2 h le lendemain dans la nuit. Il faut également remarquer que la commission a insisté sur le fait qu'une attention toute particulière devait être apportée aux dimanches et aux jours fériés.

Dans les critères de gestion et de fonctionnement mentionnés par la motion M-239, le principal critère qui a été évoqué, défini et qui est impératif pour la commission, c'est celui d'un interlocuteur unique pour la Ville de Genève. La Ville ne doit avoir à discuter qu'avec un seul interlocuteur, quelle que soit la forme de l'entité qui sera responsable de l'intégralité des lieux: fondation, association, particulier etc. Nous voulons ainsi éviter la situation actuelle où plusieurs intervenants, trois départements en l'occurrence, gèrent les Halles de l'Île. La formulation exclut surtout une administration municipale. En effet, la commission ne veut pas que les Halles de l'Île deviennent un nouveau service de notre administration municipale. Une antenne de la Ville pourrait être implantée sur le site, mais, en aucun cas, la gestion ne doit être assurée par la Ville de Genève. Cette décision a bien évidemment pour effet d'éliminer le projet qui avait la préférence du département des affaires culturelles, le projet des Bibliothèques municipales, qui correspondaient en fait à une municipalisation du site. Ce projet ne fournissait pas de réelle assurance d'animations optimales et comportait des horaires paraissant difficilement pouvoir être élargis. Un article paru dans la presse à mi-novembre 2001 donnait d'ailleurs raison à la commission, puisque, dans un de nos quotidiens, on a pu lire que le personnel des bibliothèques avait, il y a quelque temps, refusé de travailler le dimanche.

Un autre des critères concernant la gestion et le fonctionnement consiste dans l'autofinancement du site à 100%. Même s'il est évidemment souhaitable, ce critère a paru totalement illusoire aux commissaires, surtout quant à l'aspect culturel d'un projet. Les activités commerciales devraient permettre, dans l'absolu, de faire tourner économiquement les activités culturelles, mais réaliser cet équilibre sera très difficile, d'où la formulation plus élargie de ce critère dans la motion M-239.

Dans les critères architecturaux énoncés dans la motion M-239, la commission a repris ce qui était prévu dans la proposition PR-104, soit la verrière, la passerelle latérale du type de celle du Bâtiment des Forces-Motrices, auxquels est venu s'ajouter un critère essentiel qui consiste en la fermeture du site la nuit, afin

d'éviter, entre autres, le vandalisme et le cloaque que nous connaissons actuellement.

Dans les critères «Consommation/animation» de la motion M-239, la commission a délibérément choisi de ne pas imposer le nom de telle ou telle activité à intégrer dans un futur projet, pour laisser, comme je le disais précédemment, les plus grandes libertés et marge de manœuvre possibles au département des affaires culturelles, d'où une formulation très large de ces critères, par l'énoncé seul du type d'activité qui est souhaité pour les Halles de l'Île sans dénomination précise.

Le choix des activités devra en tout cas devoir remplir deux autres des critères-cadres définis par la commission, à savoir attirer le plus grand éventail de public possible et assurer une fréquentation maximale du site. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs établissements publics, de types totalement différents sont souhaités pour attirer la clientèle la plus large possible.

La commission s'est ensuite, comme je le disais tout à l'heure, efforcée de déterminer quelques critères complémentaires. Ces divers critères font partie des souhaits que les commissaires souhaiteraient voir réaliser, pour autant qu'ils soient raisonnablement envisageables sur les plans technique et financier. Des critères architecturaux complémentaires, qui sont cités dans la motion M-239 figurant dans le rapport PR-104 A, ressortent en fait des projets présentés. Ils ont paru très intéressants à la commission, mais comme ils peuvent représenter des difficultés à être mis en pratique, il ne faudra en tenir compte que s'il est vraiment possible de les réaliser. Dans ces critères, il y a, par exemple, la création d'une deuxième passerelle qui serait aménagée en prolongement de la passerelle métallique qui existe au quai de la Poste et qui relie les Halles de l'Île au quai Turreтини. Il y aurait éventuellement aussi une idée qui est apparue dans un des projets et qui consiste dans l'agrandissement de l'esplanade des Halles de l'Île afin d'en faire un débarcadère pour les bateaux du Rhône.

En ce qui concerne les baux des divers locaux, le choix est laissé libre à la future entité responsable des lieux, mais avec une préférence pour une gestion associée à des contrats de prestations.

Voilà ce que je souhaitais dire en tant que rapporteur. En conclusion, je tiens surtout à rappeler, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la commission a voté la motion M-239 qui vous est proposée ce soir à l'unanimité des 15 membres présents.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Qu'il n'y ait pas eu de débat politique sur la proposition PR-104 en commission est un fait qui est rare. Un lieu symbolique au centre de

notre cité doit être rassembleur. C'est vers lui que devront converger des personnes ayant des goûts, des horaires et des intérêts différents. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste a été attentif aux critères qui devront orienter la prochaine proposition d'utilisation des Halles: la mixité des publics, la diversité, la complémentarité des activités qui permettront qu'un ou plusieurs lieux soient ouverts le plus largement possible, afin d'éviter des heures creuses ou des jours mornes, comme cela a malheureusement lieu actuellement. Cette diversité d'activité sera, nous l'espérons, un élément positif favorisant une fréquentation maximale des lieux.

Nous serons aussi attentifs à une adaptation architecturale, comme le rapporteur l'a dit, permettant l'intégration du lieu dans le projet du «Fil du Rhône» qui nous tient à cœur, ainsi qu'une circulation à l'extérieur du bâtiment.

Une passerelle semblable à celle du Bâtiment des Forces-Motrices permettra le passage et facilitera l'utilisation totale de l'espace des Halles de l'Ile, y compris celui de la cour centrale pour des activités communes, qu'elles soient culturelles ou gastronomiques.

Le souhait des socialistes est que le département des affaires culturelles tienne compte des recommandations qui lui sont faites pour remettre l'ouvrage rapidement sur le métier, peut-être en favorisant la rencontre de tous les acteurs qui ont émis de bonnes idées, soit d'animation, soit de gestion, soit architecturales.

Au moment où, pour dépasser des problèmes ou des blocages, que ce soit dans des domaines de famille, de voisinage, de quartier, et maintenant dans des domaines médicaux et juridiques, l'on fait appel à des médiateurs, peut-être pourrions-nous inventer des médiateurs culturels pour trouver une solution au problème des Halles de l'Ile!

M^{me} Renate Cornu (L). L'existence malheureuse des Halles de l'Ile est symptomatique. Il s'agissait alors de créer un projet multiculturel destiné à générer une collégialité entre différents acteurs culturels. L'initiative, comme on le sait, fut un échec. Ce constat doit nous inciter à refuser toute ambition démesurée. Les recommandations de la commission des arts et de la culture sont prudentes, on ne peut dire mieux. Elles visent avant tout à garantir la venue d'un public large et fidèle. Toutes les propositions convergent vers un lieu de rencontre où l'on peut s'asseoir, boire et manger. C'est à partir de la réussite d'un lieu vraiment convivial et festif, tel qu'une brasserie, un café, des terrasses en été, que l'on pourra mettre en place des activités culturelles annexes et ouvertes à tous les publics.

L'objectif principal est de présenter aujourd'hui un projet, dont il nous semble que plusieurs éléments sont déjà contenus dans trois des différents projets présen-

tés lors du concours sur les Halles de l'Île. Le premier, est «all'Île», un projet réintégré par la commission, dont le fil conducteur est l'accueil et la restauration en musique. Cela semble simple, mais c'est essentiel. Le second projet est une proposition hors concours d'idées. Il a été lancé et présenté par le conseiller administratif Pierre Muller. Ce projet colle parfaitement à l'adéquation désirée de lieu convivial et festif assorti d'un programme culturel très varié. Le troisième projet est celui qui vise à développer les activités autour de la bande dessinée.

Il s'agit désormais de se rendre à l'évidence. Il y a une offre culturelle importante à Genève, notamment en matière d'expositions et de musique. Au contraire, il n'existe pas encore un lieu significatif destiné à la bande dessinée et aux films d'animation, en dépit d'un grand nombre d'artistes dessinateurs genevois et d'amateurs. C'est au premier étage des Halles de l'Île que ces derniers trouvent, pour le moment, un centre d'animations digne de ce nom. Si c'est autour de ces simples activités de base que l'on voudrait faire revivre un studio public pour Radio Lac, voire un *lounge* pour les débats de Léman 3, pourquoi pas? Mais au-delà de toutes ces considérations, nous pensons qu'il s'agit de mettre la plus grande ambition à chercher et à trouver la personne ou les personnes qui sauront garantir un lieu où il fait bon se rendre été comme hiver, et cette tâche incombe désormais au Conseil administratif.

M. Bernard Paillard, président de la commission des arts et de la culture (AdG/SI). Beaucoup de choses ont été dites que je ne répéterai pas; j'en relèverai simplement quelques-unes.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'il y avait tout de même beaucoup de projets intéressants dans la proposition PR-104. Le problème est qu'ils faisaient dans la monoculture, si vous me permettez l'expression. A savoir qu'ils définissaient un profil trop ciblé, avec un centre d'intérêts trop fort et qui ne pouvaient solliciter que des publics, à notre avis, trop restreints. Il fallait avoir plusieurs centres d'intérêts et un profil clair, car il serait regrettable que les publics divers ne se sentent pas impliqués par l'offre qui sera faite aux Halles de l'Île.

La deuxième remarque que j'aimerais faire est qu'il s'agit tout de même ici d'une étape importante. Toutes sortes de travaux ont été effectués par le département des affaires culturelles concernant les Halles de l'Île avant que nous soyons saisis de cet objet. La commission elle-même – je ne reviens pas sur l'excellent rapport qu'a fait M. Dossan – a travaillé de manière approfondie sur l'ensemble de la question. Je trouve de bon augure de savoir que tous les représentants des partis se sont mis d'accord sur un texte, texte qui définit des critères permettant de dessiner un profil. Nous avons ici, je n'irai pas jusqu'à dire une maquette, mais nous avons en tout cas un modèle de ce que nous souhaitons, et nous ne doutons

pas que le département tiendra compte de l'ensemble des critères – ce sont en effet plus que des recommandations, ce sont des critères – que nous avons votés et qui définissent donc un projet.

Quand tout cela pourra-t-il être mis en œuvre? Je pense que l'étape actuelle est bien choisie, dans la mesure où il y a encore délai. Nous savons bien qu'il va y avoir encore un temps pendant lequel nombre de ceux qui, aujourd'hui, occupent des locaux aux Halles de l'Île y resteront encore, puisque la procédure de leur départ va prendre encore un certain temps. On peut encore s'attendre à des recours; certains sont déjà déposés. Il n'y avait donc pas péril en la demeure et nous avons bien fait de reprendre de manière profonde et fondamentale la proposition PR-104, pour en dégager le modèle qui aujourd'hui recueille l'ensemble de nos suffrages.

J'aimerais peut-être encore relever un dernier élément. Il y a eu une première, à l'occasion de la fin de nos travaux en commission, qui s'est conclue par une conférence de presse que nous avons tenue dans le Restaurant des Halles de l'Île. Cette conférence de presse marquait la fin des travaux d'une commission, c'est la première fois qu'au niveau municipal cela s'est fait. A en juger par l'écho que nos interventions ont eu auprès des journalistes, c'était souhaitable. L'ensemble de la presse, qui traditionnellement suit l'ensemble des travaux du Conseil municipal, s'en est fait l'écho, que ce soient les journaux, la télévision, la radio, etc. Je pense qu'il est utile que les commissions réfléchissent à reprendre cette idée, lorsqu'elles terminent des travaux importants sur des points qui engagent la politique de notre cité, ne serait-ce que par souci pédagogique, afin que la population comprenne un peu quels sont les rouages et comment fonctionnent nos institutions. Il me semble que l'idée, sans être exemplaire, devrait tout de même être reprise.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le volumineux rapport qui vous a été remis, environ une cinquantaine de pages, reflète bien l'importance des travaux de la commission et la complexité du sujet, étant donné son historique.

Pour rappel, je mentionnerai que dans les années 80 trois départements municipaux ont été concernés, que 41 projets ont été répertoriés depuis 1991, et que le tri qu'il a fallu opérer, sur la base d'une préétude du département des affaires culturelles que nous remercions, n'était pas une tâche négligeable. La commission aurait pu partir de la proposition du Conseil administratif: sur les trois projets retenus par celui-ci et présentés dans la proposition PR-104. Cela aurait été une erreur, car chacun des trois projets, aussi intéressants les uns que les autres, excluait la diversité que nous souhaitions pour ce lieu public des Halles de l'Île, on ne peut mieux situé.

La commission a préféré identifier les critères permettant enfin au Conseil administratif, avec les moyens financiers et humains qui sont les siens, de présenter un véritable projet. Ces critères tiennent compte de l'aspect sociologique du problème et de la mixité des publics attendus, de la nécessité de mettre les activités, aussi diversifiées soient-elles, sous la responsabilité d'un coordinateur unique assumant pleinement le leadership.

Nous avons pu constater que cela correspondait à un réel besoin des utilisateurs actuels, de l'architecture du lieu, de l'animation culturelle à concevoir en interaction avec les activités marchandes que constituent le restaurant ou les bars. En outre, certaines recommandations sont émises à l'intention des personnes qui seront chargées de présenter le projet final. Il s'agit en fait, Mesdames et Messieurs, d'un véritable cahier des charges que le PDC approuve et vous demande d'accepter, à l'instar des membres de la commission qui ont été unanimes.

Le président. Avant de donner la parole à M^{me} Ducret, je salue à la tribune la présence de M. le député Christian Bavarel.

M^{me} Michèle Ducret (R). Notre commission s'est prise à rêver pendant l'examen de ce projet. Elle a rêvé d'un endroit convivial où beaucoup de gens aux goûts différents pourraient se croiser, pourraient manger dans divers endroits, faire différentes choses qui seraient toutes aussi sympathiques, à tous les prix. Nous avons rêvé d'un endroit où l'on pourrait se croiser, se parler à toutes les heures du jour et de la nuit, et cela tous les jours de l'année. Nous avons beaucoup rêvé et nous nous sommes rendu compte, finalement, que nous n'avions pas, nous, commissaires de milice, les moyens de mettre ce rêve en musique.

C'est la raison pour laquelle la commission a établi une liste de critères – dont on a déjà abondamment parlé – en essayant de mettre dans ces critères tout ce qui nous avait traversé l'esprit et le cœur pendant les discussions assez longues sur la motion M-239.

Je vous recommande vivement d'accepter les conclusions de ce rapport et donc la motion M-239, tout en vous rappelant qu'effectivement nous n'étions pas du tout en faveur de cette idée-là, puisque nous voulions que Vacheron & Constantin SA reprenne cet endroit. Mais ce dont nous avons rêvé en commission, finalement, est presque aussi bien que ce que nous avons défendu à l'époque. Alors je vous recommande de voter la motion qui est ressortie des travaux de la commission.

M^{me} Marie-France Spielmann, ex-présidente de la commission des arts et de la culture (AdG/TP). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ainsi donc, aucun des projets présentés et examinés en commission, sur la base du concours d'idées lancé par la Ville de Genève, n'a trouvé grâce devant la commission.

Rappelons que le Conseil administratif avait, quant à lui, retenu cinq projets dans une première étape, pour finalement demander au Conseil municipal d'en privilégier trois: le centre multimédia, la discothèque/médiatèque et le projet «Musiques'Halles». C'est donc sur la base de ce choix préalable, qui n'a pas été remis en cause, que nous avons étudié cette proposition.

Après avoir planché presque une année sur ce sujet, la commission est arrivée à la conclusion qu'aucun projet ne méritait d'être pris en considération. Cela pose une série de questions sur les moyens dont dispose une commission du Conseil municipal pour étudier un tel dossier. Afin de résumer ce dilemme, je vous cite les conclusions du rapport de la commission: «Les commissaires ont réfléchi, pour les Halles de l'Ile de demain, avec les moyens dont ils disposaient, en parfaite collaboration et parfaite objectivité.» Le rapporteur précise encore dans ses remarques, et je le cite, que «la solution d'établir un catalogue des critères précis est très certainement la seule, la plus sage et la plus constructive que la commission des arts et de la culture pouvait choisir de suivre». Dans la motion M-239 de la commission, il est demandé au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal «un projet visant à améliorer l'animation des Halles de l'Ile».

Toutefois, nous n'avons tout de même pas travaillé près d'une année pour rien, puisque la commission a défini une série de critères suffisamment précis pour tracer le cadre du futur projet, tant en ce qui concerne l'architecture que la gestion et l'animation du centre multimédia proposé. Le Conseil administratif est donc chargé de présenter un projet concret. Il connaît désormais les choix du Conseil municipal, puisque les critères ont été fixés à l'unanimité des membres de la commission.

Nous attendons donc de notre exécutif qu'il concrétise les objectifs fixés et présente une réalisation répondant aux critères et au cadre conçus dans le rapport en conclusion de nos travaux.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Les Halles de l'Ile sont un site exceptionnel, magnifique, trônant au milieu du Rhône, qui, tel un château de la Loire, est centré sur Genève. Malheureusement, ce site n'a ni le rayonnement, ni la fréquentation qu'il mérite, ni ce que les Genevois pourraient attendre d'un tel endroit.

Comme l'ont indiqué les intervenants précédents, aucun des projets n'a véritablement réussi à enthousiasmer la commission des arts et de la culture de manière décisive. Certes, il y a eu de l'intérêt, mais de façon ponctuelle, soit au niveau budgétaire, soit au niveau des concepts, car les éléments n'étaient pas suffisamment soutenus.

La commission des arts et de la culture a donc défini un ensemble de critères qui devraient permettre au Conseil administratif soit d'ébaucher les contours d'un nouveau projet soit de faire un nouvel appel d'offres.

Parmi tous les critères, j'aimerais en rappeler deux qui ont été particulièrement importants. Le premier a été cité, il s'agit de l'interlocuteur unique, qui, au sens de la commission, constitue vraiment une condition clé afin que cela fonctionne bien sur la durée, en termes de leadership, de responsabilités et d'efficacité. Le deuxième, dans un souci de pérennité et de responsabilité, c'est l'autofinancement, de manière partielle en tout cas.

Pour terminer, j'aimerais encore faire deux commentaires. Le premier est que nous espérons bien évidemment que le projet de M. Pierre Muller reste en lice pour un éventuel deuxième «round». J'aimerais rappeler ici que ce projet est plein de qualités, en particulier, qu'il est simple et modulable; qu'il permet de respecter l'environnement, de renforcer l'accessibilité aux Halles et d'associer diverses activités, telles que la restauration, l'animation, les médias. Enfin, la faisabilité de ce projet est également intéressante, puisque l'on a des laps de temps réduits, de trois à cinq ans.

Le dernier point est que j'aimerais inviter le département des affaires culturelles à recevoir positivement d'autres demandes dans l'intervalle, puisqu'il semblerait que, suite à la conférence de presse, de nouvelles idées, de nouveaux projets se pressent au portillon, et à bien veiller à accuser réception des demandes faites. En effet, certains auteurs des projets ont soulevé le problème – et ce n'est pas une critique – du manque de suivi concernant la réception des documents ou des projets.

En conclusion, le groupe libéral vous invite à accepter les conclusions du rapport et donc la motion M-239.

M. Georges Brugué (Ve). Mes distingués collègues qui ont représenté l'ensemble des partis présents à la commission et dans ce Conseil vous ont très largement commenté les travaux de la commission des arts et de la culture.

Le travail sur les Halles de l'Île posait un problème d'organisation politique entre le Conseil administratif et le travail que pouvait réellement faire une com-

mission. Il faut reconnaître que ce qui nous était proposé au début, à savoir, selon l'idée même du Conseil administratif, de pouvoir faire un bilan entre différents types de projets, était bien entendu possible sur le plan politique. Nous avons tous nos préférences politiques par rapport à différents types de projets proposés, mais, dès qu'il s'est agi de passer à une analyse technique, nous n'en avons plus les moyens.

De plus, il n'y a pas besoin de le cacher, d'ailleurs mes collègues du groupe libéral viennent de le rappeler, chaque parti avait aussi des préférences, disons, pas seulement partisans, mais peut-être d'intérêts, et il était impossible de réunir une majorité politique sur un des projets. Devant ce constat, plutôt que de renvoyer simplement le projet au Conseil administratif, nous avons pensé plus constructif d'essayer de trouver un consensus, non pas sur le projet lui-même, mais sur les conditions du projet. Je dois dire que nous avons bien déblayé le terrain. Je pense que le travail qui a été fait est un bon travail et, maintenant, c'est au Conseil administratif de jouer. Les règles du jeu sont fixées, politiquement, l'exécutif doit prendre ses responsabilités, présenter un nouveau projet, et non pas un choix de projets. Le projet qu'il nous présentera pourra faire l'objet d'une analyse définitive et je souhaite que les Halles de l'Île redeviennent vivantes, très fréquentées et surtout qu'elles soient ouvertes à toutes les couches de la population. C'est pour cela que le groupe des Verts appuiera l'acceptation du rapport de M. Dossan, que je me permets encore ici de remercier.

Le président. Nous ne voterons pas le rapport mais ses conclusions qui sont sous forme de motion. Nous voterons donc la motion M-239.

M. Robert Pattaroni (DC). Le précédent intervenant a évoqué effectivement l'aspect politique de la démarche de la commission.

Pour ma part, en prolongement des propos de mon collègue Jean-Charles Lathion, j'estime que la politique est intervenue à propos du choix que nous voulions faire quant au rôle de ce site. Nous nous sommes trouvés devant des propositions, certes intéressantes, mais qui représentaient chacune un parti pris par rapport à une dominante, à une activité particulière. Il est clair que, si nous avions suivi l'un ou l'autre des projets, cela revenait à dire non pas que nous valorisions une activité par rapport à une autre, mais que nous voulions attribuer ce centre, qui est particulièrement intéressant, selon certains intérêts au détriment d'autres.

Il se trouve que, et nous l'avons déjà dit ici à plusieurs reprises, ce lieu est particulièrement bien situé. On a vu qu'il pouvait être très populaire, notamment lors de cette fameuse nuit du 31 décembre 1999 au 1^{er} janvier 2000 où, grâce à des

organisateur dynamiques – dont l'un d'entre eux se trouve parmi nous ce soir – ce lieu était plus que bondé et où certaines personnes ont même failli passer à l'eau, tellement il y avait de pression.

Donc, ce que beaucoup d'entre nous ont voulu dire dans cette commission, c'est qu'il fallait que ce soit un lieu de grande animation, ouvert en permanence, comme l'a très bien rappelé tout à l'heure le rapporteur que je remercie au passage pour son excellente œuvre.

Alors, je pense que ce qui est important c'est de faire en sorte que l'on puisse animer un tel lieu, et il y faut, selon moi, au moins deux conditions.

La première est que l'on bloque un minimum de surface pour des activités particulières. En effet, si l'on a des activités, comme c'est le cas actuellement, qui se déroulent dans la journée durant quelques heures et qui ne sont même pratiquement jamais accessibles au public, comme c'est le cas pour ce qui se passe au premier étage des Halles de l'Île, eh bien, c'est râpé. On ne pourra jamais faire de ce lieu un centre vivant débordant de gens, ce ne sera pas possible. Il faut donc que l'on bloque un minimum d'espace pour les activités et que l'on maintienne la plus grande des souplesses. La deuxième condition c'est qu'il faut quelqu'un, une personne qui soit le leader, l'animateur de ce centre. Il y a plusieurs activités de ce genre qui fonctionnent très bien à Genève – nous n'avons qu'à nous en inspirer – que ce soit dans le milieu traditionnel ou institutionnel, ou encore dans un milieu moins traditionnel, moins classique où il y a d'excellentes idées. On peut justement profiter de ces expériences pour avoir une structure de gestion de direction qui permette ce dynamisme.

C'est la raison pour laquelle nous avons fort bien fait de refuser les projets proposés, ce qui ne signifie pas un jugement de valeur sur leur qualité, mais que notre intention est beaucoup plus généreuse que les mandats qui ont été donnés au début.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le président, j'ai bien entendu les précédents orateurs et, pour la troisième fois cet après-midi, j'ai relu le rapport PR-104 A, qui est fort complet, puisque les délibérations sur les Halles de l'Île ont duré plus d'une année. Je me suis aussi plongé dans le *Mémorial* et j'ai repris les débats qui avaient eu lieu sur la proposition de résolution PR-403, demandant le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève et son implantation sur les Halles de l'Île, pour des activités économiques.

Cette résolution avait donc été déposée par le Conseil administratif en octobre 1998 et, ce n'est que le 19 janvier 2000, que le Conseil municipal s'est intéressé à modifier l'animation culturelle des Halles de l'Île, suite à sa volonté de ne pas pri-

viser ce domaine public. Le 19 janvier 2000, j'ai donc pris la parole et, en relisant le *Mémorial*, je me suis aperçu que je vous avais déjà donné toutes les indications et les informations, que j'ai d'ailleurs répétées en commission. J'ai aussi retrouvé dans le *Mémorial* du 16 janvier 2001, c'est-à-dire une année après, lors de la présentation de la proposition PR-104, dont nous étudions le rapport ce soir, que je vous avais apporté des informations qui vous permettaient de voir quelle était la complexité du dossier.

Le département des affaires culturelles vous avait proposé, pour aller de l'avant, et en particulier par rapport à votre volonté d'avoir des activités culturelles en ces lieux, pour répondre également aux préoccupations de votre administration municipale, de vos services, puisque c'est vous qui votez les crédits leur permettant de fonctionner, un projet visant à réunir les discothèques et les bibliothèques municipales. Je vous avais fait part des difficultés rencontrées par ces discothèques et bibliothèques afin de répondre à un engouement toujours plus croissant de la population pour ce genre de prestations. Je vous avais dit que les responsables de celles-ci n'avaient ni les locaux, ni les lieux, ni les moyens de le faire, et c'est pour cela que je vous avais présenté un projet allant dans ce sens pour les Halles de l'Île. C'était la seule réponse que le département des affaires culturelles pouvait fournir en termes d'animation culturelle et eu égard au manque de locaux et aux besoins des discothèques municipales.

Les besoins vous ont été présentés, vous venez de le dire, dans le rapport PR-104 A qui fait l'unanimité politique. Ce rapport émet donc, par le biais de la motion M-239, des recommandations, la commission n'ayant pu, en quelque sorte, se décider sur les projets retenus par le Conseil administratif, si ce n'est pour les refuser. Je suis bien d'accord avec vous, il n'y aura pas de production culturelle qui soit...

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je vous interromps. Est-ce que le caucus de l'«intersquat» pourrait se tenir dans une salle attenante, s'il vous plaît? Poursuivez, Monsieur Vaissade.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Si je reprends le rapport PR-104 A, à la page 35, il y est mentionné, sous le titre «Gestion/fonctionnement», une formulation concernant l'entité responsable des Halles de l'Île qui a été retenue par la commission, que je vous lis: «Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation municipale»; cela est très clair. Le département des affaires culturelles, qui est un service municipal, n'interviendra pas dans la préparation d'un projet pour les Halles de l'Île. Il faudra donc trouver une personne du secteur privé à qui nous puissions confier la gestion du domaine public, afin

qu'elle le privatise de manière à en faire une animation populaire qui réponde à certains critères. Ces critères, je vous remercie, à la commission, de les avoir définis dans la motion M-239, car ils nous permettent d'anticiper sur un prochain point de notre ordre du jour, qui concerne l'architecture. Puisque dans la motion M-239 la commission a mis des critères prioritaires, je vous demande, à vous, Conseil municipal, votre appui pour voter un amendement, car il faudra que vous votiez un crédit d'étude pour le rétablissement de la verrière. Si vous ne le votez pas, nous ne pourrions pas la faire. Il en va de même pour la construction de la passerelle piétonnière latérale; nous vous demanderons, M. Ferrazino et moi-même, de voter un amendement pour que nous puissions la faire. Si vous ne votez pas ces crédits d'étude, nous ne pourrions pas réaliser ces travaux. Nous avons donc pris note des critères prioritaires que vous définissez et nous essayerons d'y répondre.

A propos des critères complémentaires mais non prioritaires définis dans la motion M-239, vous nous demandez d'étudier «une nouvelle conception de la place de l'Île, qui pourrait inclure la construction d'une passerelle reliant les Halles de l'Île au quai Turretini et une terrasse sur le Rhône». Cela est impossible, nous ne pouvons pas le faire, puisque les Mouettes genevoises se trouvent à cet endroit; elles descendent le Rhône et construire cette passerelle reviendrait à les empêcher de passer. Par contre, nous répondrons à votre demande de «valoriser la relation du bâtiment avec le cours du Rhône», puisque nous avons un projet qui est le «Fil du Rhône». Quant à la proposition de «gestion des baux ou autres conventions sous la responsabilité de l'entité responsable des Halles de l'Île», si nous trouvons la perle rare, nous le ferons. Ensuite, concernant la «gestion liée à un contrat de prestation pour chaque activité», bien entendu, nous le ferons, puisque nous procédons ainsi pour chaque activité subventionnée par la Ville de Genève, en tout cas pour ce qui concerne le département des affaires culturelles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous prenons acte des critères que vous avez définis et de ce que vous attendez pour les Halles de l'Île. Nous espérons quand même que nous ne nous retrouverons pas en janvier 2003 avec un projet qui ne serait pas abouti et des incompatibilités entre les différentes tendances.

Il y a au moins un point positif à relever, c'est que le Parti libéral a soutenu le projet de son magistrat. Ce projet, qui a été exprimé par un autre groupe, figure aussi dans ce rapport et a été examiné par la commission des arts et de la culture.

Tout le monde est d'accord sur le fait, et M. Ferrazino me le disait tout à l'heure, qu'il serait bien que l'on puisse, sur cette place des Halles de l'Île, pouvoir boire un verre sous les platanes lorsqu'il fait bon l'été. Il serait souhaitable que nous puissions y mettre des bistrots, qu'il y ait un restaurant convivial ouvert aussi le dimanche, en rapport avec les activités. Si nous pouvions faire cela, ce serait extraordinaire, mais je ne crois pas qu'en janvier 2003 nous en seront déjà là.

Nous verrons ce qui va se passer dans le cadre de la campagne électorale municipale; peut-être que d'autres volontés politiques s'exprimeront, que chaque parti reprendra les critères dont nous parlons pour dire: «Voilà ce qu'il faut faire.» Par conséquent, je ne vous donne pas rendez-vous en 2004, car je n'y serai pas, mais je vous souhaite bon courage.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je suis un peu déçu de ce que je viens d'entendre, car, finalement, le département des affaires culturelles refuse d'entrer en matière sur ce que nous avons fait et sur ce qu'il serait possible de faire en tenant compte du rapport PR-104 A.

En fait, nous nous trouvons face à un magistrat qui paraît vexé, simplement parce que nous n'avons pas accepté les trois projets qui nous étaient présentés, alors que nous les avons vraiment considérés avec respect, et que c'est bien sûr sur la base du travail du Conseil administratif, que nous avons continué nos travaux.

Il ne s'agit pas, pour nous, de dire que l'administration municipale n'a absolument rien à faire aux Halles de l'Ile. Nous avons parlé du leadership, de la direction de ces lieux, et c'est à ce niveau-là que nous souhaitons que ce soit une instance privée qui puisse prendre cela en charge, et, en fin de compte, rentabiliser les activités commerciales.

Ce que nous attendons du département de M. Vaissade, c'est qu'il se saisisse de ce rapport et de la motion proposée par la commission, et que, sur cette base, il puisse constituer un véritable projet. Libre à lui, ensuite, de confier le mandat de réalisation de ce projet à une équipe à déterminer.

Par conséquent, j'espère avoir mal compris l'intervention de M. Vaissade et je souhaite que, sur la base du travail de la commission, qui a été fait très sérieusement, nous pourrions aller de l'avant et faire vivre ces Halles de l'Ile.

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Comme le préopinant, je suis un peu surpris, de même que le groupe radical, par ce que je viens d'entendre et j'ose espérer avoir mal compris. Je viens d'entendre le magistrat délégué aux affaires culturelles dire qu'il ne fera rien jusqu'aux prochaines élections! On vient de l'entendre dire qu'on en parlerait probablement durant la prochaine campagne électorale municipale. Si j'ai bien compris, on devra attendre le prochain magistrat chargé des affaires culturelles!

Je trouve votre réaction, Monsieur le conseiller administratif, très curieuse! Pour une fois que le Conseil municipal est unanime, et c'est assez rare, sur

un grand projet – mais il est vrai que peut-être nous avons cassé le beau jouet que vous vouliez nous vendre, puisque nous n'avons pas voulu des bibliothèques et des discothèques municipales! Alors, je ne suis pas d'accord sur ce principe; ce n'est pas que nous ne voulons pas des bibliothèques et des discothèques municipales, mais nous ne les voulons pas aux Halles de l'Ile, c'est différent.

Nous avons tous dit, pendant les travaux de la commission, que nous étions tout à fait conscients qu'il fallait des locaux pour les bibliothèques et les discothèques municipales, mais nous ne voulions pas ce genre d'activités aux Halles de l'Ile, car cela n'amènerait pas une animation. Je suis vraiment très surpris et un peu déçu de votre réaction, Monsieur Vaissade.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Bien sûr, j'ai ressenti un certain malaise, surtout à la fin de votre intervention, Monsieur Vaissade. J'ose croire que nous avons mal compris.

Vous avez, d'un côté, un Conseil municipal unanime qui demande quelque chose à l'exécutif, et, d'un autre côté, l'exécutif qui répond: «Vous en rediscutez dans deux ans!» Je pense que nous avons mal compris.

Lorsque l'on parle d'un organe privé, il semblerait que le fait que nous ayons refusé la municipalisation – j'ai également voté cela et je ne suis pas le seul – soit particulièrement rédhibitoire à vos yeux, Monsieur Vaissade. Mais j'aimerais quand même vous rappeler qu'il existe toute une série d'institutions à Genève, notamment dans le domaine culturel, qui sont régies soit par des fondations de droit privé soit par des fondations de droit public. Il existe même des associations qui gèrent de petites institutions dans notre canton, dans notre ville et dans votre dicastère, plus particulièrement. Cette formule juridique privée, *a priori*, ne me choque pas. La Fondation de Saint-Gervais Genève, pour ne citer que cet exemple, est une fondation de droit privé, qui est néanmoins extrêmement dépendante de la Ville, ne serait-ce que financièrement, et qui tient donc compte de toutes les injonctions que celle-ci serait amenée à lui faire.

La séparation juridique d'une institution, du Conseil municipal ne signifie en aucun cas une indifférence et une absence de moyens, je ne dirai pas de pression, mais de copilotage de la part de la Ville.

Voilà en quelque sorte mes réactions. Je ne pense pas que la formule juridique doit être rédhibitoire, mais la demande que nous faisons et les critères que nous avons élaborés sont sérieux, et je vous prie de bien vouloir entrer en matière. Je vous remercie.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Tout à l'heure, je citais la formulation qui figure à la page 35 du rapport, je la reprend: «Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation de l'administration municipale...» M. Paillard prend l'exemple de la Fondation de Saint-Gervais. La Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, c'est une émanation municipale, puisque c'est mon département qui l'a créée. Auparavant, ce n'était pas du tout une fondation pour les arts de la scène, c'est le département des affaires culturelles et l'administration de mon département qui ont créé cette fondation, dans un but bien précis qui était de reprendre des activités concernant l'image contemporaine, mais aussi de faire marcher le théâtre qui se trouvait à cet endroit. Celui-ci était d'émanation municipale, donc, si vous prenez cet exemple, c'est différent.

En l'occurrence, nous vous avons présenté, dans la résolution que nous vous avons adressée dans la proposition PR-104, ce que pouvait faire le département des affaires culturelles aux Halles de l'Iles, en tenant compte de toutes les volontés qui avaient été exprimées. La seule réponse que le département des affaires culturelles et ses services ont donnée concernait les trois projets qu'ils vous ont proposés. Vous ne les voulez pas et c'est un fait, cela ne me gêne pas. Ce que je peux vous dire, c'est que le département des affaires culturelles ne pourra pas faire autre chose. Il faudra donc trouver la perle rare qui élabore un projet allant dans le sens des critères que vous avez émis et qui soit retenu par le Conseil administratif. A ce moment-là, nous pourrions revenir vous présenter une proposition pour un crédit de fonctionnement attribué à un tiers qui permette de faire fonctionner le projet.

Je vous dis que le département des affaires culturelles vous a déjà répondu; il ne peut pas faire autre chose que de travailler avec les instruments et les services qu'il possède. Par rapport à la proposition PR-104, il vous a présenté une option; cette dernière ne vous convient pas, je ne m'en vexe pas, ce n'est pas un problème, mais mon département ne peut pas faire autre chose. Il faut que nous soyons clairs à ce sujet.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je serai très bref, mais tout de même je voudrais répondre sur deux points.

Tout d'abord, je ne pense pas que d'aborder la problématique des Halles de l'Ile en disant: «J'ai un problème, j'ai une offre à faire, offre que je cherche à caser quelque part, tiens je pourrais la mettre là», soit la meilleure manière d'animer les Halles de l'Ile. Il faut partir du problème lui-même, le définir, en dégager des besoins et des lignes directrices, ce que nous avons fait. Je ne pense pas que l'on peut comme cela remédier au souhait de caser quelque part l'un ou l'autre des problèmes du département des affaires culturelles.

La deuxième chose que j'aimerais dire concerne la Fondation de Saint-Gervais Genève. Vous m'apprenez ce soir, Monsieur Vaissade, que cette fondation est une émanation du Conseil municipal. Non! Le Conseil municipal, vous et votre département l'avez, certes, souhaitée et vous avez œuvré à sa création, mais, juridiquement, venir soutenir ici qu'une fondation de droit privé est une émanation du Conseil municipal me semble être une aberration.

Deuxième débat

Le président. Nous allons voter les conclusions du rapport PR-104 A, présentées en fait sous la forme de la motion M-239 de la commission. Cette motion est intitulée «Pour un nouveau projet d'animation des Halles de l'Île».

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet visant à améliorer l'animation des Halles de l'Île et répondant aux critères suivants:

1. Critères prioritaires

Critères-cadres

- Mixité des publics (âges et catégories sociales).
- Très larges horaires d'ouverture, idéalement 365 jours sur 365.
- Une attention toute particulière doit être apportée au dimanche.
- Equilibre entre les aspects culturels, consommation et animation.
- Activités permettant une fréquentation maximale des lieux.

Gestion/fonctionnement

- Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation de l'administration municipale, assumant la responsabilité de la coordination et du leadership.
- Privilégier, autant que possible, le principe de l'autofinancement pour toute activité commerciale.

Architecture

- Rétablissement d'une verrière.
- Construction d'une passerelle piétonnière latérale, éloignée du mur, côté quai Turretini.
- Prévoir une possibilité de fermeture des bâtiments.
- Redistribution des locaux en fonction des activités du lieu.

Consommation/animation

- Un espace multimédia comprenant, par exemple:
 - un cybercafé;
 - un studio de production utilisable par la radio et la télévision, contribuant à l'animation du lieu.
- Un point d'information municipale.
- Des établissements publics divers (bars, restaurants de différents types, brasserie, etc.).
- Des activités musicales.
- Un espace consacré à la bande dessinée.

2. *Critères complémentaires, mais non prioritaires*

- Etudier une nouvelle conception de la place de l'Ile, qui pourrait inclure la construction d'une passerelle reliant les Halles de l'Ile au quai Turretini et une terrasse sur le Rhône.
- Valoriser la relation du bâtiment avec le cours du Rhône.
- Gestion des baux ou autres conventions sous la responsabilité de l'entité responsable des Halles de l'Ile.
- Gestion liée à un contrat de prestation pour chaque activité.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

Néant.

Le président. Nous reprendrons notre séance à 20 h 30 et nous commencerons par les clauses d'urgence. Je lève la séance.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3934
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3934
3. Prestation de serment de M ^{me} Melissa Rebetz, remplaçant M. Sami Kanaan, conseiller municipal démissionnaire	3937
4. Prestation de serment de M. Bruno Martinelli, remplaçant M. Souhail Mouhanna, conseiller municipal démissionnaire	3937
5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M. Pierre Maudet, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B)	3937
6. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative, en remplacement de M. Philip Grant, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A)	3938
7. Motion de M. André Kaplun: «Halte aux transferts de charges» (M-216).....	3939
8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 411 000 francs destiné, d'une part, à déplacer dans l'immeuble 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, du 2 ^e étage au sous-sol, le local informatique pour permettre à la Gérance immobilière municipale de réoccuper les locaux et, d'autre part, à la création d'un local informatique (site FDUS) dans les sous-sols de la Voirie aux Vernets (PR-176)	3947
9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 784 000 francs destiné au renouvellement des appareils respiratoires individuels à air comprimé du Service d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève (PR-177) ...	3952

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 240 000 francs – y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 87 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève – soit un montant brut de 2 327 000 francs, destiné à:
- la reconstruction et réaménagement en rues résidentielles des rues de la Chapelle, de la Flèche et des Marronniers, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales;
 - l'aménagement du trottoir de la rue de la Terrassière (tronçon rue de la Flèche-rue de Jargonant) (PR-178) 3957
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition de résolution sur la base du rapport intermédiaire du Conseil administratif concernant les Halles de l'Ile et les propositions visant à améliorer leur animation culturelle (PR-104 A)... 3973
- Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour un nouveau projet I d'animation des Halles de l'Ile» (M-239) 4013
12. Propositions des conseillers municipaux 4038
13. Interpellations 4039
14. Questions 4039

La mémorialiste:
Marguerite Conus